D

Mo

C
lun
cer
Qu
jou
dui
en
mo
tre
fon
loy
E
tes
nes,
dire
que
soit
s'en
il e
la d
exc
ce q
saur
rir.
L
de
neu
ge d
faut
sur
mai
tous
voir
nisa
proj
Cha
pren
D
dant
jour
satio

J. W. Hilleau

CHEMINS DE COLONISATION

OU

DE QUEBEC AU LAC SAINT JEAN.

(Extrait du *Courrier du Canada.*)

Monsieur le Rédacteur,

C'est du choc des idées que jaillit la lumière, a-t-on dit depuis longtemps ; et certes ! on a eu profondément raison. Quand une doctrine mauvaise voit le jour, ou que des opinions erronées se produisent, soit en matière politique, soit en matière religieuse, etc., le plus sûr moyen de les combattre, de les faire rentrer sous terre, c'est de les examiner à fond, de les discuter avec franchise et loyauté.

En Canada, particulièrement, où toutes les institutions sont relativement jeunes, où tout est à l'état d'essai, pour ainsi dire, chaque jour surgit une nouvelle question, soit politique, soit scientifique, soit littéraire, etc. L'opinion publique s'en empare, la discute, et le plus souvent il en résulte quelque bien. D'ailleurs, la discussion a cela de particulièrement excellent, qu'elle fait rarement mourir ce qui doit vivre, de même qu'elle ne saurait donner la vie à ce qui doit mourir.

La colonisation, par exemple, est un de ces sujets qui ont eu souvent l'honneur, le mérite, ou simplement le privilége de faire couler des flots d'encre. Il s'en faut de beaucoup qu'on ait toujours dit sur cette matière des choses fort sensées ; mais on doit admettre que l'étude de tous les systèmes imaginés pour promouvoir efficacement les intérêts de la colonisation, n'a pas été sans utilité.—Le projet de loi qui vient d'être soumis aux Chambres sur ce sujet, en donnera la preuve,—espérons-le, du moins.

Dernièrement encore, trois correspondants ont publié dans votre estimable journal, à propos des chemins de colonisation du lac St. Jean, des écrits qui ont excité, à des degrés divers, l'attention publique. Quant à moi, j'ai suivi avec un vif intérêt toute cette discussion ; mais je ne saurais dissimuler la surprise que m'ont causée les deux écrivains dont l'un signe : *Lac St. Jean* et l'autre *Roberval.* Il me semble qu'ils se sont placés tous deux à cent lieues de la vérité, et que leurs projets n'auraient pu qu'y gagner à demeurer dans le néant.—Si l'opinion publique ne devait être éclairée que par des élucubrations semblables, elle courrait risque, avouons-le, de s'égarer dans les ténèbres.

Vu l'importance du sujet en discussion, je tiendrais à prouver, M. le Rédacteur, que l'accusation que je porte est fondée, que je n'exagère rien, et que je pourrais même être plus sévère encore. Je vous demande donc humblement la permission d'intervenir dans ce débat et de faire connaître ce que je crois être la vérité.

Pour plus de clarté et de brièveté, et afin de rendre plus ample justice à qui de droit, je désire résumer, avant d'entrer dans le vif de la question, les correspondances échangées entre *Lac St. Jean* et *Roberval*, d'une part, et le Révérend M. Dominique Racine, de l'autre.

I

ANALYSE DES CORRESPONDANCES.

1o.—Cette discussion remonte au 23 décembre dernier. Le correspondant *Lac St. Jean* se dit sollicité par plusieurs personnes à donner des " renseignements sur le lac St. Jean. " Après avoir fait de cette contrée une description quelconque, il avertit ses lecteurs que l'avenir de la colonisation du Haut-Saguenay

n'est pas aussi riant qu'on serait porté à le croire ; mais il se hâte de les prévenir qu'il écrira de nouveau sur ce sujet, et qu'ainsi " le gouvernement sera en état de faire disparaître tous les obstacles qui menacent de paralyser bientôt la colonisation. "

Il termine en disant :

" En attendant, qu'il me soit permis d'exprimer au nom de tous les colons du lac St. Jean, la joie que donne l'espérance d'avoir un chemin pour nous rallier à Québec. Nous apprenons avec bonheur que les citoyens de Québec et des environs apprécient l'isolement des colons du lac St. Jean, et sont prêts à unir leurs voix et leurs efforts aux nôtres pour l'obtention de ce chemin, *seul et véritable chemin de la colonisation du lac St. Jean* ".

Nous engageons fortement nos lecteurs à ne pas perdre de vue cette citation ; car c'est la partie fondamentale, la pièce *topique*, de toute la discussion.

2o.—Dans le numéro 140 du *Courrier du Canada*, à la date du 11 janvier, *Lac St. Jean* revient à la charge, ou plutôt termine ainsi sa première correspondance. " Je crois, dit-il, me rendre encore au désir de tous les amis de la colonisation en exposant aujourd'hui la grande plaie qui lui nuit ici au lac St. Jean. "

Or, cette *plaie*, la voici :

" On sait que des hommes dévoués ont fait mille efforts pour faire obtenir aux colons des lots de terre à bon marché. Disons-le de suite, leurs efforts sont demeurés bien stériles. Il est vrai que le Gouvernement a cédé les lots de 100 âcres à raison de $20 chacun ; il a donné à l'acquéreur du délai pour acquitter cette petite dette, mais ce n'est pas le pauvre colon qui en a profité, mais bien un certain nombre de spéculateurs. Ces derniers ont accaparé les lots, ont payé le premier installement, et sans s'occuper des autres conditions exigées, ils les offrent en vente à des prix dignes de leur ambition. On ne rougit pas même de demander jusqu'à $300 pour ces lots où pas un seul arbre n'est abattu. Il est pénible de rencontrer parmi ces spéculateurs des hommes bien dignes d'estime d'ailleurs. "

Si *Lac St. Jean* n'eût publié que cette partie de sa correspondance, je me plais à reconnaître qu'aucun déboire n'eût traversé ses jours ; car elle est bénigne, et renferme beaucoup de choses sensées, que bien d'autres amis de la colonisation ont dites avant lui, il est vrai ; mais il est des vérités qu'on ne saurait répéter trop souvent.

3o.—A la suite de cette correspondance, et dans le même numéro du *Courrier*, le Révérend M. Racine, curé de Chicoutimi, s'étonne à bon droit qu'on ose considérer la route projetée entre Québec et le Haut-Saguenay, comme " le *seul* et *véritable* chemin de colonisation du lac St. Jean. " Il demande à celui qui a émis cette opinion, la permission de lui poser les trois questions suivantes :

" 1o.—De quelles paroisses sortent les nombreux colons qui tous les ans viennent au Saguenay défricher de nouvelles terres ?

" 2o.—Combien y a-t-il dans le Saguenay de colons venus du comté de Québec, nonobstant tous les avantages que leur a procurés le Révd. M. Boucher, de St. Ambroise ?

" 3o.—Quelle preuve il peut nous donner que le chemin de Québec au Lac St. Jean est le *seul* et *véritable chemin de colonisation ?* "

Puis, au bas de la correspondance de M. le Curé de Chicoutimi, on lit cette phrase, que nous tenons à rappeler, parce qu'elle a par elle-même une valeur qu'on demanderait en vain aux écrits de *Lac St. Jean* et de *Roberval :*

" Voilà bientôt sept ans, dit M. Racine, que je vis au milieu des colons du Saguenay, que je vois leurs misères, que j'entends leurs plaintes, que je reçois leurs demandes, et les allégués du Correspondant ne s'accordent ni avec ce que j'ai vu, ni avec ce que j'ai entendu. "

4o.—Peu sûr, je suppose, des moyens de *Lac St. Jean*, le correspondant *Roberval* vient à la rescousse de son confrère, dans le *Courrier* du 3 février. Il se charge de répondre aux questions du Révd. M. Racine ; mais l'on s'aperçoit facilement, dès les premiers mots, que cette tâche est bien au-dessus de ses forces. A chaque instant il est à côté de la ques-

tion, et toujours il prend un soin minutieux de tirer de ses prémisses des conclusions ineffables. Du premier au dernier échelon de sa correspondance, il a l'allure cavalière, le regard protecteur, le ton hautain, et partois même, hélas ! le geste menaçant.

En passant, *Roberval* rappelle les généreux efforts tentés par les RR. MM. Boucher, Hébert et Tremblay, en faveur de la colonisation du Saguenay. Ici encore, *Roberval* se montre historien ignorant et prévenu ; mais n'anticipons pas : dans le cours de cette étude, nous aurons amplement occasion de faire connaître davantage l'inanité de ses écrits, et de lui faire expier les mensonges qu'il débite, les injures qu'il lance, comme un homme privé de sens commun.

5o.—Enfin, le 10 février, *Lac St. Jean* fait une troisième apparition, " non plus, dit-il, pour défendre exclusivement la colonisation et les colons, mais pour me défendre moi-même. "

Dans quel but a-t-il écrit cette phrase ? Pourquoi jette-t-il ainsi les hauts cris, quand on lui a seulement posé quelques questions ? Evidemment il veut ici, en se donnant comme persécuté, s'attirer les sympathies des âmes sensibles ! Dans tous les cas, ce qu'il y a d'indubitable, ce qui ressort clairement des écrits du correspondant *Lac St. Jean*, c'est qu'il est entré dans une voie dont il ne connaissait pas l'issue, s'est engagé sur un terrain où il ne s'attendait pas à rencontrer d'adversaire, ou, pour parler sans figure, s'est attaqué à un sujet dont il ignorait le premier mot, sans toutefois songer un seul instant qu'on pourrait lui soumettre quelques objections : *inde iræ.*

Quoi qu'il en soit, *Lac St. Jean* essaie de répondre à son tour aux questions qu'on lui a soumises ; mais, sans être aussi impoli que *Roberval*, il est, s'il se peut, moins logique. Au reste, il revient sur sa première allégation, l'explique et la commente. Qu'il soit embarrassé, cela se voit facilement ; mais il est aisé de s'apercevoir que le correspondant, au milieu de toutes ses divagations, n'est pas loin d'admettre que le chemin qui devra relier Québec au lac St. Jean, n'est pas la *seule* et *véritable* voie que suivront les futurs colons de la vallée du Haut-Saguenay. Cette admission implicite est quelque peu tardive ; mais il convient d'en prendre note.

Comme la discussion s'est élevée à propos de la phrase incriminée sur laquelle nous avons attiré l'attention du lecteur, il semblerait au premier abord qu'elle eût dû être plus courte ; cependant, il n'en sera pas ainsi, si vous le permettez. Dans le cours du débat, *Lac St. Jean* et *Roberval* ont dit de telles ineffabilités, ont commis, surtout en parlant du comté de Charlevoix, des erreurs si graves, qu'il est important de les signaler et d'en faire bonne justice.

II.

HISTOIRE ABREGEE

DU

Royaume et Province du Saguenay.

AVANT-PROPOS.

Par *Saguenay*, il ne faut pas entendre seulement la partie du Canada connue aujourd'hui sous le nom de *Comté de Saguenay :* ce mot désigne tout à la fois le vaste et beau pays que Cartier, dans son naïf langage, appelait pompeusement : *Royaume et Province du Saguenay.*

Ce serait, en effet, un fort beau royaume,...... s'il avait un roi !—Je suis sûr que s'il leur était présenté comme cadeau, et qu'il fût à leur portée, le prince de Monaco et nombre de roitelets de l'Europe en feraient, comme on dit, leur beau dimanche ; mais, Dieu merci ! la place est prise.

Le Saguenay est gouverné maintenant,—en partie du moins,—par un Canadien déjà célèbre, dont le nom, encore enveloppé de mystères, brillera comme un soleil dès que le voile qui le recouvre aura été soulevé.

A l'heure actuelle, il signe modestement ses ukases : *Lac St. Jean.*—Quand tant de potentats, et même d'hommes de lettres, font parade de noms pompeux et de vains titres, il est beau de voir un personnage si remarquable se contenter de porter le nom du lac paisible où il va de temps en temps pêcher à la ligne, et penser toutes ces belles choses qui font

déjà l'admiration de l'univers civilisé !

Bien qu'elle remonte à une époque assez récente, et malgré ses beautés et ses charmes, l'histoire religieuse, politique, économique, etc., du *Royaume et Province du Saguenay* est demeurée presque inconnue jusqu'à ce jour, grâce à l'état d'ignorance dans lequel sont plongés la plupart des habitants de ce pays ! Sans la naissance de *Lac St. Jean*, il est probable que les générations futures seraient descendues dans le tombeau, avant d'avoir soupçonné les ressources, les besoins, l'existence même de cette fertile contrée ; mais *Lac St. Jean*, comme un astre nouveau,

" Sur les bords du lac a paru,"

et lux facta est.

Pour apprécier au juste l'importance du rôle qui est échu à ce personnage, il est peut-être bon de raconter succinctement l'histoire du *Royaume et Province du Saguenay*.—Nous l'extrayons d'un vieux manuscrit, qu'un antiquaire émérite vient de découvrir au fond de la bibliothèque du Ministère de l'Instruction publique.

CHAPITRE I.

TEMPS ANCIENS.

" Nous appareillasmes du dit Hâble " (les *Ileaux St. Jean*, ou les Iles du " Bic, suivant Lescarbot) le premier jour " de Septembre pour aller vers *Canada*. " Et environ quinze lieuës du dit Hâble, " à l'Ouest Sur-Ouest, y a trois Iles au " parmi du dit fleuve, le travers desquel- " les y a une rivière fort profonde et " courante, qui est la rivière et chemin " du Royaume et terre de *Sageunay*, " ainsi qui nous a été dit par nos hommes " du païs de *Canada*. Et est icelle " rivière entre hautes montagnes de " pierre nue, et sans y avoir que peu de " terre ; et nonobstant y croît grande " quantité d'arbres, et de plusieurs sor- " tes, qui croissent sur la dite pierre nuë " comme sur bonne terre. De sorte, " que nous y avons vûs telle arbre suffi- " sant à master navire de trente tonneaux, " aussi vert qu'il est possible, lequel " était sur un roc, sans y avoir aucune " saveur de terre.

" A l'entrée d'icelle rivière trouvasmes " quatre barques de *Canada*, qui estoient " là venues pour faire pêcherie de Loups- " marins, et autres poissons. Et nous es- " tans posés dedans la dite rivière, vin- " rent deux des dites barques vers nos " Navires, lesquelles venoient en une " peur et crainte de sorte qu'il en ressor- " tit une, et l'autre approcha si près " qu'ils peurent entendre l'un de nos sau- " vages, qui se nomma, et fit sa connais- " sance, et les fit venir seurement à bord.

....

........" Et là dessus me souvient, " que *Donnacona* Seigneur des Cana- " diens nous a dit, quelquefois avoir esté " à une autre terre, où ils sont une lune " à aller avec leurs barques depuis *Ca- " nada* jusqu'à la dite terre, en laquelle " il croît force Canelle, et Girofle. Ils " appellent la dite Canelle *Adotathui*, " le Girofle *Canonotha*. Et outre nous " monstroient, que le long des dites mon- " tagnes estant vers le Nord, il y a une " grande Rivière qui descend de l'Occi- " dent comme le dit fleuve. Nous esti- " mons que c'est la Rivière qui passe " par le Royaume et Province du *Sa- " guenay* ; (1) et sans que leur fissions " aucune demande et signe, prisrent la " chaisne du sifflet du Capitaine qui est " d'argent, et un manche de poignard " qui estoit de laiton jaune comme or, " lequel estoit au côté de l'un de nos " mariniers, et monstroient que cela ve- " noit d'amont le dit fleuve, et qu'il y " avoit des *Agojudas*, qui est à dire " mauvaises gens, qui estoient armés jus- " que sur les doigts, nous montrant la " façon de leur armures, qui sont de " cordes et bois lacés et tissus ensemble : " nous donnans à entendre, que les dits " *Agojudas* menoient la guerre conti- " nuelle les uns ès les autres ; mais par " défaut de langue, ne pusmes avoir " conroissance combien il y avait jus- " ques au dit pays. Le dit capitaine " leur montra du cuivre rouge, qu'ils " appellent *Caquedaze*, leur montrant " vers le dit lieu, et demandant par signe " s'il venoit de là. Ils commencèrent à

(1) Cette rivière doit être la *Rivière des Outaouais*, qui néanmoins ne vient pas du *Saguenay* : Elle prend sa source du Lac *Témiscaming*, lequel est dans une direction tout opposée à celle du *Saguenay*.

" secouer la teste, disant que non, et " montrant qu'il venoit du *Saguenay*, " qui est au contraire du précédent." (1)

CHAPITRE II.

MOYEN-AGE.

Longtemps après, quelques-uns des compatriotes de Jacques-Cartier vinrent s'établir dans le *Royaume de Canada*. Ils réussirent à pénétrer au sein du pays fortuné dont parle avec tant d'admiration le navigateur malouin.

D'or et de cuivre, " point de caché ; " mais ils découvrirent une profonde rivière encaissée dans une chaîne de montagnes abruptes. S'étant aventurés plus loin, ils aperçurent une grande étendue de terres couvertes de forêts verdoyantes et arrosées par des rivières aux eaux limpides. L'un d'eux, le P. Dequen, se rendit même beaucoup plus loin ; il atteignit, en 1647, les bords d'un grand lac, qui porte aujourd'hui le nom de *lac St. Jean*.

On dit que, touchés de l'état misérable dans lequel vivaient les naturels de ce royaume, de hardis missionnaires, venus de pays lointains, allèrent fréquemment porter la lumière de l'Evangile à ce peuple sauvage.

CHAPITRE III.

TEMPS MODERNES.

Fatigués, comme autrefois les Helvètes, de vivre dans leurs âpres montagnes, et forcés d'ailleurs de s'expatrier, à cause du peu d'étendue de leur territoire, un grand nombre de *barbares* partis d'un pays appelé communément *Charlevoix*, abandonnèrent leur patrie vers 1841, et, chargés de leurs pénates, allèrent s'établir dans le royaume du Saguenay.

Ils achetèrent de l'*Agouhanna de Canada* de nombreux lots de terre, que des étrangers avaient eu le soin de piller auparavant. Accoutumés à mener une vie active, dure, pénible, ils ne se laissèrent cependant pas aller au découragement. Ils se mirent à abattre les arbres de la forêt, se livrèrent ardemment à l'agriculture, et en moins d'un quart de siècle le nombre de ces intrépides colons, d'abord très-restreint, atteignit le chiffre de 16 à 17,000 âmes.

(1). *Voyages de Jacques Cartier*, année 1535.

Pour être juste, il faut dire que des renforts leur arrivèrent à propos de deux endroits différents. Une tribu venue de Kamouraska et une autre de l'Islet se joignirent à eux, partagèrent leurs travaux, leurs peines, leurs angoisses, et ne contribuèrent pas peu aux progrès du royaume.

Jusqu'ici, nos colons s'étaient contentés de la voie de communication que leur offrait naturellement la rivière du Saguenay ; mais le désir de revoir plus fréquemment et plus facilement le pays des ancêtres ; le besoin de se procurer avec plus de promptitude les choses indispensables à tout agriculteur,—les engagèrent à percer une issue entre leur pays d'adoption et leur ancienne mère-patrie. On dit même que des tribus de Kamouraska et de l'Islet, précédées par un détachement de St. Ambroise, allèrent planter leurs tentes au-delà du lac *Kinougami*, et que des colons aventureux. se fixèrent sur les bords du lac St. Jean

Peu à peu le nombre de ces industrieux défricheurs, augmenté sans cesse par de nouvelles invasions, devint considérable. L'aisance, sinon la fortune, s'assit joyeuse au foyer de beaucoup de familles, et fit supporter plus aisément les rigueurs et les ennuis de l'exil.

Un jour, cependant, (il y a de cela quelques lunes), un homme extraordinaire dit adieu au *païs de Canada*, et parut au milieu de cette brave nation.

" Placé comme M. de Châteaubriand, comme M. de Bonald et M. de Lamennais (avant sa chute), entre les débris d'une époque et les rudiments d'une époque nouvelle, il se présenta revêtu de l'armure d'un guerrier des anciens jours, mais initié à la tactique, à l'habileté des combats modernes. Aussi la double vigueur de deux âges se trouva-t elle réunie en lui. "

" Avant moi, " se dit-il, " le Saguenay n'a été pour la population intelligente du Canada, qu'un objet de dédain. Dans son sein même, une classe ignorante et arriérée ne peut comprendre ses besoins les plus pressants : je prendrai donc la plume et j'écrirai. "

Et il écrivit.

Et en un instant, l'univers étonné revient de son indifférence. Tout le monde lit, tout le monde admire ! Les grands arbres du " Royaume et Province du Saguenay " battent des mains : *Et omnia ligna regionis plaudent manu.*

De tous côtés, on lui fait des questions, on lui " demande des renseignements sur le lac St. Jean. "

Emerveillés de tant de savoir et de patriotisme, les naturels du pays font cercle autour de lui, l'interrogent, l'écoutent, et l'interrogent encore.

—Maître, lui disent-ils, qu'allons-nous devenir, si nous demeurons dans cet état d'isolement ?—Ne serait-il pas bon de représenter au *Seigneur de Canada* que nous avons besoin d'argent pour la confection de nos chemins ?

—Nenni, répond-il.

—Pourtant, quelques milliers de piastres, employées à propos, suffiraient pour nous mettre en état d'aller de temps à autre visiter le pays des aïeux. Au surplus, un grand nombre de nos frères de là-bas viennent tous les ans s'établir au milieu de nous, et il est difficile de se faire une idée des embarras de toutes sortes qu'ils éprouvent pendant le trajet.

—Vous vous trompez grossièrement, et vous avez tort d'insister à ce point.—Sachez que le pays d'où vous venez, est maintenant dépeuplé ; il est même complétement épuisé. Ainsi, jetez vos regards ailleurs, et songez plutôt à enlever à d'autres contrées le plus d'habitants possible ; votre avenir est à ce prix.

—Maître, vous n'avez peut être pas tort ; mais le moyen, s'il vous plaît ?

—Le moyen ? demandez au *Seigneur de Canada* de faire ouvrir un *chemin de colonisation* entre le lac St. Jean et le pays où ce seigneur réside, et tout sera dit.

—Et après ?

—Après ? après ?....mais il arrivera des colons en foule, et vous aurez ainsi le plaisir *d'épuiser* d'autres pays que celui de vos pères.

—Maître, vous parlez comme un ange ; mais pardonnez notre ignorance : ne serait-il pas préférable de parachever les routes commencées, avant d'en entreprendre de nouvelles ?—De mauvaises langues disent même qu'il n'est pas sûr que ce chemin dont vous nous parlez soit actuellement d'une utilité incontestable : qu'en dites-vous, maître ?

—Je dis que vous ignorez vos plus chers intérêts. Mais je saurai bien vous empêcher de faire des gaucheries—Je vais incontinent dépêcher l'un d'entre vous. Il ira au bureau de M. Hébert, et fera rédiger par le dit monsieur une requête dans laquelle il sera dit, par mon ordre, que vous ne désirez rien tant que d'avoir un *chemin de colonisation* entre le " Royaume et Province du Saguenay " et le " Royaume de Canada."

....

....

Ici s'arrête le manuscrit qu'on a eu l'obligeance de nous faire tenir. Çà et là on y distingue bien encore, il est vrai, quelques phrases disjointes, quelques mots entrecoupés ; mais le plus souvent il faudrait être très-versé dans la science des hiéroglyphes et dans la lecture des palimpsestes pour y découvrir quelque chose d'intelligible. Nous sommes donc forcé d'interrompre ici l'histoire du Saguenay dans les temps modernes ; mais une chose nous console : c'est que l'*Histoire contemporaine* de ce royaume nous est parfaitement connue, et qu'il nous sera facile, autant qu'agréable, d'en détacher quelques chapitres.

III.

De Charlevoix a Chicoutimi.

Nous avions écrit, sous ce titre, tout un long chapitre ; mais nous n'étions pas sûr de nos moyens : il nous semblait même que pas un de nos lecteurs n'aurait l'extrême obligeance de lire, du commencement à la fin, nos articles sur les chemins de colonisation. Nous avons été assez heureux cependant pour mettre la main sur les écrits qui suivent. Ce sont des pièces officielles dont personne n'essaiera de mettre en doute l'authenticité. Nous offrons à M. Charles Clément, député du Comté de Charlevoix, nos plus vifs et nos plus sincères remer-

ciments pour nous avoir procuré les documents suivants :

BUREAU D'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

PROVINCE DE QUEBEC.

—

Québec, 15 Février 1868.

Monsieur,

Vous êtes prié de faire à ce Département les suggestions que vous croirez convenables relativement aux travaux de colonisation qui sont à faire dans votre Comté.

Veuillez désigner avec soin les chemins sur lesquels vous croyez avantageux de faire des travaux, indiquer la longueur des chemins et ponts à faire, et mentionner s'il est possible le coût probable de ces travaux ; puis suggérer en même temps les noms de personnes compétentes pour agir comme conducteurs de travaux ; et s'il y a des chemins à tracer en tout ou en partie recommander une personne bien qualifiée pour faire le tracé.

Il importe aussi de savoir si les travaux de colonisation déjà faits dans votre comté ont été bien exécutés, et s'ils sont d'une grande utilité pour les colons. Veuillez donner sur ce sujet tous les renseignements qui sont à votre portée.

Permettez-moi de vous rappeler qu'il est de règle que lorsqu'un chemin de colonisation se trouve situé dans une municipalité organisée, aucune partie de l'appropriation ne peut être payée pour l'ouverture ou la complétion de tel chemin, à moins qu'il n'ait été érigé légalement par l'autorité municipale, et que copie authentique du procès-verbal n'ait été transmise à ce bureau.

Je compte sur votre obligeance pour recommander aux municipalités intéressées de se conformer à cette règle si elles veulent profiter de l'octroi.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
J. D. Ed. Lionais,
Secrétaire et Comptable.

à L. C. Clement, Ecuier, M. P. P.
pour Charlevoix.

Eboulements, 29 avril 1868.

A J. D. Lionais, écuyer,
Secrétaire et comptable du
Bureau d'Agriculture et
des T. P., Québec.

Monsieur,

En réponse à votre circulaire, que vous m'avez adressée le 15 février dernier, j'ai l'honneur de faire, au département dont vous êtes le secrétaire, les suggestions suivantes, que je crois convenables relativement aux chemins de colonisation qui sont à faire dans le comté de Charlevoix, et de vous transmettre les renseignements que j'ai pu me procurer et que je pense nécessaires.

Chemin de St. Urbain à la Grande Baie.

Ce chemin est certainement le plus important des comtés de Charlevoix et de Chicoutimi et qui doit attirer l'attention particulière des amis de la colonisation, étant la seule communication par terre entre ces deux grands et populeux comtés, et entre Québec et le Haut-Saguenay. Ce chemin intéresse le comté de Charlevoix aussi bien que celui de Chicoutimi en lui donnant un accès facile au magnifique et fertile territoire du lac St. Jean et des autres parties du comté de Chicoutimi où le trop plein de sa population, qui est si considérable, se répand chaque année. Il est donc urgent que cette grande voie de communication soit parachevée le plus tôt possible, et je ne sache pas que le gouvernement trouve un moyen plus efficace de favoriser la colonisation dans cette partie du pays, qu'en terminant le chemin en question.

Les parties de ce chemin qui ont été ouvertes il y a neuf, douze, quinze et dix-sept ans, sont maintenant en très-mauvais état et demanderaient une dépense d'environ $4,000 pour les refaire y compris les ponts. Le bac, qui fut construit sur la rivière Malbaie, présente bien des difficultés aux colons voyageurs, surtout le printemps et l'automne, et il est important qu'un pont soit construit sur cette rivière au plus tôt. Le coût de ce pont serait d'à peu près $2,000.

Pour parachever la partie du chemin où l'on a travaillé durant les trois dernières années, il faudrait une somme

d'environ $2,500. Le tout formant la somme de $8,500, ou à peu près, pour compléter le chemin, y compris tous les ponts, depuis St. Urbain à la Grande Baie.

Chemin de Settrington et de Sales.

Ce chemin, fait ou ébauché aux frais du gouvernement, est de quatorze milles de longueur de son point de départ au premier rang de Settrington au chemin de St. Urbain, dont 6 milles dans Settrington, 2 milles dans de Sales et 6 milles dans la seigneurie de Beaupré.

Ce chemin n'a que 12 pieds de largeur y compris les fossés, ce qui ne donne, que 8 pieds de chemin roulant. Il est bien détériorié, surtout un mille dans Settrington qui est impraticable.

Le pont sur la rivière du Gouffre, long de 70 pieds de lambourdes et 150 pieds de pontages, est aussi considérablement détérioré, surtout les quais qui supportent les lambourdes, lesquels sont presque démolis. C'est un pont neuf qu'il faudrait là, le bois du premier pouvant servir si les eaux ne l'emportent. Il y a un autre pont de 30 pieds qui a souffert beaucoup de dommages. Dans beaucoup d'endroits il faudrait des pontages et charroyer de la terre sur le chemin. J'estime les dépenses pour faire un bon chemin, en y comprenant son élargissement de 6 pieds, à la somme de $2,500. Toutes les terres qui se trouvent sur le parcours de ce chemin sont assez avantageuses, et déjà des colons en grand nombre y sont fixés, tous partis des anciennes paroisses du comté de Charlevoix.

Les colons de Settrington et de Sales, malgré leur grande pauvreté, ont pu ouvrir une route pour communiquer au port et avec les anciens établissements. Cette route est la continuation du chemin en dernier lieu mentionné, longueur de 45 arpents, à partir du premier rang de Settrington en descendant, sur la seigneurie des Eboulements, jusqu'au chemin de front de la concession Ste. Marie. Le mauvais état de cette route retarde considérablement les progrès de la colonisation dans cette contrée. Avec une somme de $300 on ferait disparaître des difficultés de communication par cette route et la colonisation en retirerait un grand avantage. Le Révd. M. Clovis Gagnon, curé des Eboulements qui a déjà donné satisfaction en dirigeant les travaux du chemin de Settrington et de Sales devrait être prié de se charger de nouveau de diriger les travaux de ce chemin, et de la route ci-dessus décrite. Cette route est verbalisée et le procès-verbal est transmis avec ce mémoire.

Chemin du Pied des Monts. Ste. Agnès.

Ce chemin, long d'environ 6 milles, a son point de départ au lac du milieu des Brûlés courant ouest jusqu'au pied des Monts sur le township de Sales. Il a été ouvert, mais ébauché seulement aux frais du gouvernement. Les terres qu'il traverse sont fertiles, et ne manqueront pas d'être prises et défrichées aussitôt que le chemin sera fait. Coût probable de ce chemin, les ponts compris : $400. M. Edouard Gobeil, de Ste. Agnès, est recommandé pour conduire les travaux.

Route du 3e et 4e rang du lac Ste. Agnès.

Une route de vingt-huit arpens, déjà tracée, conduisant du troisième au quatrième rang du Lac, dans le township de Sales, serait très-utile aux colons qui attendent un chemin pour prendre les belles terres qui se trouvent là. Une somme de $100 serait suffisante. M. Ed. Gobeil, recommandé plus haut, pourrait aussi surveiller les travaux sur ce chemin.

Chemin des Marais.

Ce chemin, de la Malbaie à sa jonction avec le chemin de l'anse St. Jean, a 36 milles de longueur. C'est la seule route postale de la Malbaie à l'anse St. Jean et la seule voie de communication avec les anciens établissements pour les habitants de l'anse St. Jean et du Petit Saguenay. Il n'y a certainement pas un autre chemin dans la Province plus utile à la colonisation que celui-ci. Coût probable de ce chemin, y compris les ponts : $5,000, l'octroi devrait être divisé entre Chicoutimi et Charlevoix afin que les travaux reprennent simultanément à ses deux extrémités.

Je recommande M. Frs. Lapointe, qui a été employé comme conducteur, pour qu'il le soit de nouveau.

Chemin Callières.

Ce chemin a 12½ milles dans le comté de Charlevoix, dont 5½ milles ont été parachevés, 4½ milles sont déblayés seulement, et 3½ milles ouverts en chemin d'hiver. Pour terminer la partie déblayée il faudrait à peu près $450. Coût d'un pont sur la rivière des rochers: $50. Réparation d'un autre pont sur la rivière du Port aux Quilles: $25. Coût des 3½ milles qui sont en chemin d'hiver $700, formant un montant de $1,225 pour compléter un chemin jusqu'à la ligne divisant les comtés de Charlevoix et Saguenay. Pour continuer le chemin Callières jusqu'à l'embouchure du Saguenay, il resterait 8 milles à faire, lesquels sont ouverts en chemin d'hiver seulement. Il est important que ce chemin soit fait le plus tôt possible, car c'est la seule route praticable conduisant aux établissements du bas du fleuve dans le comté de Saguenay pour le transport de la malle et des matelots à la suite des naufrages trop fréquents sur la côte nord. Je suggère le nom de M. Epiphane Savard, de Ste. Fidèle, comme conducteur des travaux.

Chemin Cauchon.

Ce chemin, dont partie est dans le comté de Montmorency et partie dans le comté de Charlevoix, est destiné à rendre d'immenses services à la colonisation en donnant aux colons un accès facile aux belles terres qu'il traverse et en leur permettant, ainsi qu'aux habitants de Chicoutimi, de communiquer avec les villes avec plus d'avantage. La lenteur avec laquelle on a procédé dans l'ouverture de ce chemin a eu l'effet de décourager les colons qui ont pris des terres ou qui se proposaient d'en prendre. L'un d'eux a construit un camp au milieu de la forêt le long de ce tracé, mais il finira par l'abandonner si les travaux ne sont pas repris bientôt. La concession St. Joseph de la Baie St. Paul, où passe ce chemin, sera sous peu de temps, une nouvelle paroisse sous l'invocation de St. Placide. Les courageux colons de ce canton y ont construit une jolie chapelle, laquelle est ouverte au culte religieux depuis plusieurs années. Jusqu'à présent les travaux sur cette voie ont été bien exécutés. Il est considéré que $375 par mille seraient nécessaires pour terminer le chemin. M. Eucharistc Gauthier, de St. Joseph de la Baie St. Paul, est bien recommandable comme conducteur des travaux.

Chemin du St. Laurent au chemin des Caps.

Cette route, commencée aux frais du gouvernement, est considérée comme impraticable et d'aucune utilité, faute d'un tracé convenable.

Un chemin du St. Laurent au chemin des Caps serait très-utile pourtant, en donnant aux colons l'avantage de se fixer sur une grande étendue de bonnes terres et de descendre au fleuve le bois de corde qui se trouve en abondance sur ce lieu. MM. Emilien Lavoie, Dosithée Demeules et Ismaël Lavoie, de la Petite Rivière, sont des personnes compétentes pour faire le tracé de ce chemin."

L. C. Clément.

Charlevoix communique avec la baie des Ha ! Ha ! (comté de Chicoutimi) au moyen de deux chemins : celui de St. Urbain et celui de la Malbaie. Ce dernier est entretenu l'hiver seulement ; l'été, on n'y passe qu'à cheval. On reconnaît généralement que, pour le moment du moins, la seule portion de ce chemin qui soit absolument indispensable, est celle qui part de la Malbaie et qui va aboutir à l'anse St. Jean.

Quant au " chemin St. Urbain," dont la longueur est d'environ 63 milles, on peut le parcourir en voiture d'été comme en voiture d'hiver. Cependant, il est loin d'être carossable ; en maints endroits on rencontre des parties à peine ébauchées. Les cinq premières lieues (depuis les dernières maisons de St. Urbain jusqu'au lac à la " Galette ") sont dans un état pitoyable. L'été dernier encore, il était presque impossible d'y passer autrement qu'à cheval, ou en voiture " à patente, " comme on dit vulgairement. Pourtant, quelques milliers de piastres suffiraient pour achever cette route jugée à bon droit indispensable à la colonisation du Saguenay. Si le gouvernement voulait faire dès maintenant cette dépense, il n'aurait plus qu'à abandonner ensuite aux autorités municipales le soin de cette voie de communication ; on y placerait une barrière à péage, dont les revenus serviraient à couvrir les frais d'entretien : et tout serait dit.

IV.

DE LA BAIE DES HA ! HA ! AU LAC ST. JEAN.

Les paroisses de St. Alexis, de St. Alphonse, de Chicoutimi et de N. D. du Grand-Brûlé, sont sillonnées par des routes nombreuses et bien entretenues, qui semblent inviter le touriste à les parcourir.—On trouverait difficilement, dans toute la Province de Québec, un comté où les cultivateurs tiennent tant à honneur d'avoir de bons chemins, que dans le comté de Chicoutimi. Il faut avouer aussi que l'honorable M. David Price ne leur a pas été un médiocre auxiliaire. Le concours actif qu'il a constamment et invariablement donné au parti conservateur, sous nos anciennes Chambres, lui avait acquis une influence, lui avait fait obtenir des octrois d'argent, que nul autre député, croyons-nous, ne peut se flatter d'avoir obtenus.

Puisqu'il est ici question de l'honorable M. Price, que " Roberval " a cru devoir attaquer sans ménagement et sans vergogne, nous aimons à rappeler la juste appréciation qu'en a faite P. A. Tremblay, écr., député du comté de Chicoutimi :

" Je serais ingrat si je ne mentionnais " les services rendus à la colonisation " par la compagnie Price. La libéralité " de cette compagnie dans ses avances " et ses crédits prolongés a puissamment " contribué au progrès du Saguenay, et je " renouvelle devant cette Chambre avec " une vive satisfaction les sentiments de " reconnaissance exprimés par mes compatriotes canadiens-français, sur la tombe du noble vieillard (1) qui fut leur ami " et leur bienfaiteur, et qui a laissé l'accomplissement de ses projets à des fils " dignes de lui. " (V. *Evénement* du 28 janvier, 1868.)

Du Bas-Saguenay au lac St. Jean une route est ouverte presque partout. On se trompe cependant si l'on croit que que les communications sont faciles entre ces deux endroits : non parce que le terrain est très-désavantageux, mais parce qu'un grand nombre de voies ne sont encore qu'ébauchées. A ce propos, voici les notes qu'un homme compétent a bien voulu nous passer :

" Du " Portage des Roches " à la " Rivière au Sable " : 4 milles.—Terrain difficile, rocheux.—Quelques lots sont occupés au bord du lac Kinougami. (2) L'ouvrage à faire est assez considérable.

De la Rivière au Sable à la " Rivière Kaskouïa, " presque tous les lots sont pris : quelques-uns sont occupés sur le chemin, d'autres au bord du lac " Mission ". Une chapelle y sera bientôt érigée. Distance : environ 7 milles.—Plusieurs fonds de terre noire.

Dépense : de $1500 à $2000.

De Kaskouïa à la tête du lac : 7½ milles—Terrain rocheux et sablonneux, impropre à la culture.

De là jusqu'à la rivière " Koushpaganish," le chemin est bon.—Il y a besoin d'un pont sur cette rivière.

Dans le commencement de Métabetchouan, se trouve une cédrière de ½ mille ; en cet endroit, le chemin est complètement détérioré.

Ensuite il y a de bons chemins jusqu'à la Pointe-aux-Trembles.

Il faut un pont sur la rivière Ouiatchouan. — Dans Ashaupmachouan et Desmeules, il y a de l'espace pour trois à quatre belles paroisses.—Une partie du chemin dans la Réserve des Sauvages est très-mauvaise.

La moitié du chemin " Alma, " qui conduit à l'Ile d'Alma,—où se trouvent de magnifique terres sur tout le parcours, à l'exception d'un mille et demi de savane,—est entretenue l'hiver. Deux ans après la complétion de ce chemin, il y aura certainement une paroisse.—Au nord de la " Décharge," on remarque une grande étendue de bonnes terres, etc., etc., etc."

Nous relèverons plus loin l'erreur dans laquelle est tombé un des correspondants du lac St.Jean, au sujet des terres incultes que l'on rencontre sur le chemin " Kinougami ; " pour le moment nous préférons n'en dire mot et nous contenter d'avertir le lecteur qu'au lieu de 20 milles de terres impropres à la culture, il doit lire 7½ milles : bagatelle !

(1) Le père de l'honorable M. D. Price venait de mourir.

(2). V. *Relations des Jésuites*, vol. 3, année 1672, p. 44.—Le mot *Kinougami* a été tellement défiguré, que nous avons cru devoir recourir aux sources historiques afin de l'écrire correctement.

Voici, d'ailleurs, ce qu'ont dit de la nécessité de parachever le chemin Kinougami, l'hon. M. Letellier de St. Just, M. de Labruère et le Révd. M. P. Girard, curé de N. D. du lac St. Jean. Dans le cours de cette étude, nous aurons probablement d'autres autorités à amener à l'appui de notre thèse.

CHEMIN KINOUGAMI.

" Dans mon opinion, la complétion immédiate du chemin Kinougami, depuis la Grande Baie et Chicoutimi jusqu'à l'ouest du Lac St. Jean, pour relier tous les établissements du Haut-Saguenay avec les eaux navigables de la Rivière Saguenay, et l'ouverture d'une bonne voie de communication, depuis ces établissements jusqu'aux bords du fleuve, seraient d'urgente nécessité, afin de procurer aux colons de cette vaste et fertile région agricole un débouché pour l'écoulement de ses produits et pour faciliter la colonisation de ce beau territoire. "

(Rapport du Ministre de l'Agriculture pour 1863.)

Luc Letellier de St. Just.

CHEMIN KINOUGAMI.

" Maintenant, comment se fait-il, dit le Révd. M. Prime Girard, curé de Notre-Dame du lac Saint-Jean, qu'avec une perspective aussi belle, des avantages aussi grands pour les colons qui veulent s'établir avantageusement, ces magnifiques cantons (Roberval, Demeules et Ashouapmoutshouan) soient encore presque intacts, puisque c'est à peine si l'on aperçoit çà et là de petits défrichés faits par des jeunes gens venus de la côte Beaupré ?

" Il y a déjà plusieurs années que ces cantons ont été chaînés et réservés pour la société dite de Beauport, sous la direction du Révérend M. Tremblay, et jusqu'à présent il ne s'est trouvé que dix jeunes colons dans tout le comté de Montmorency qui aient été assez courageux pour venir occuper leurs lots.

" Ce qui effraie le plus les colons qui veulent s'établir sur les bords du lac Saint-Jean, ce sont les immenses difficultés à surmonter pour s'y rendre, le coût des transports qu'on est obligé de faire en été, par eau, et cela faute de chemin par terre. Il y a déjà neuf ans que les bords du lac Saint-Jean sont habités, et les colons sont encore aux prises avec les mêmes difficultés que les premières années. Que le gouvernement fasse " faire les chemins entre le lac, les Aulnets et les autres paroisses du Saguenay, " qu'il fasse construire des ponts sur les rivières, et en peu d'années on verra changer la physionomie du lac Saint Jean. "

(Extrait du rapport sur les chemins de colonisation, en 1864.)

CHEMIN KINOUGAMI.

" Je signalerai aussi à votre attention l'importance qu'il y a de compléter le chemin Kinougami. La vallée du lac St. Jean est, sans aucun doute, une des plus belles du Bas-Canada par son étendue, la fertilité de son sol, la qualité de ses bois et la douceur de son climat. La population augmente, nonobstant les difficultés très-grandes de communication, mais elle aurait *doublé* si ce chemin eût été terminé plus tôt. Cette vallée peut suffire à une population de 100,000 âmes, et, avant peu d'années, le Saguenay sera un des greniers du Bas-Canada. "

Boucher de la Bruère.

(Rapport sur les chemins de Colonisation pour 1865.)

On s'étonnera peut-être de nous voir insister si fortement sur la nécessité du chemin Kinougami, sur l'état où il se trouve, sur les améliorations qui restent encore à faire pour le rendre plus propre à servir avec efficacité les intérêts de la colonisation ; enfin, sur la qualité des terres que ce chemin traverse ou qui l'avoisinent. Cependant, il nous semble que le seul moyen de réfuter nos adversaires (*Lac St. Jean* et *Roberval*), c'est de mettre toutes les pièces du procès sous les yeux du lecteur. Que dirait-on d'un juge qui se hâterait de condamner une des parties sans avoir *examiné à fond* les raisons apportées pour ou contre le mérite de la cause ? On en rirait à gorge

déployée, comme on rit maintenant des prétentions de *Lac St. Jean* et de *Roberval*—et avouons qu'il y aurait de quoi !

Nous sommes donc persuadé que notre manière d'envisager la question en litige, est logique, rationnelle, consciencieuse. Voilà pourquoi nous ajoutons de nouveaux documents à ceux que nous avons déjà donnés en faveur du chemin Kinougami.

1o. *Township Simard :* Contient 493 lots chaînés ; il n'y a pas quarante lots de perte absolue ; tout le reste est propre à la culture. Pour donner l'élan à la colonisation dans ce township, l'ouverture de la route déjà commencée entre ce township et celui de Tremblay, est absolument nécessaire, dans toute la profondeur de ces deux townships.

2o. *Township Palardeau :* Situé en arrière de Tremblay et Simard, contient 60 lots, tous propres à la culture : environ 6,000 acres de terre.

3o. *Township Bourget :* contient 150 lots (environ 18,000 acres) de chaînés ; perte absolue, au plus 30 lots, (3,000 acres) ; le reste extrêmement propice à la colonisation.

4o. *Township Taché :* Encore non chaîné, pouvant, d'après de bons rapports, donner autant de terrain propre à la colonisation, que Bourget, dans la même étendue.

5o. *Township De l'Isle :* Avec toutes ses îles dans la Petite et la Grande Décharge, y compris l'Isle d'Alma, contient au-delà de 30,000 acres de terre chaînés, dont il faut retrancher à peu près 2,500 comme impropres à la culture ; le reste est de terre excellente.

—En arrière des terrains chaînés dans Simard, Bourget et De l'Isle, et notamment sur la Rivière Shipshaw, en arrière de Simard et Bourget, et au nord-ouest du Township De l'Isle, à l'extrémité sud-est du lac St. Jean, il existe de vastes étendues de terres encore non chaînées, dont plus de la moitié est considérée comme terres de première qualité.

6o. *Township Kinougami* : Coupé par plusieurs montagnes, et chaîné en partie seulement, peut encore donner la moitié de son étendue pour la colonisation. Pour faciliter la colonisation de ce canton, il faudrait un chemin partant de la Rivière aux Sables, longeant la Grande Décharge aussi près que possible et reliant le chemin d'Alma,—donnant ainsi le plus court chemin pour atteindre Signay, Labarre et l'Isle d'Alma.

7o. *Township Caron* : Dans le Township Caron, 22 lots paraissent avoir été payés par des personnes du Comté de Chicoutimi non-résidantes en ces Townships ; plusieurs lots, dont nous ne pouvons spécifier le nombre, comme appartenant à la société de M. Hébert, sont possédés par des non-résidants.

8o. *Township Métabetchouan* : Le même état de choses existe dans le Township de Métabetchouan.

Remarques.—Le colon pauvre et habitué à vivre à la journée ne réussira jamais en général à coloniser, à moins qu'il ne soit entouré de personnes ayant des ressources pécunaires, et qu'il ne s'éloigne pas trop des centres de population. L'expérience prouve tous les jours que les colons de cette catégorie sont incapables de parvenir à s'établir sur des terres nouvelles, et épuisent inutilement leurs faibles ressources et leurs forces, en essayant de défricher des terres qu'ils sont obligés d'abandonner quelquefois, et presque toujours de vendre à vil prix.

—Il n'existe point d'endroit où le colon soit plus tranquille de la part de ses créanciers, que dans le Comté de Chicoutimi ; l'expropriation du colon dans ce comté est à peu près chose inconnue.

9o. *Township Tremblay* : Contient à peu près 40,000 acres de terre, presque tous propres à la colonisation.

10o. *Township Harvey* : Contient assez de bonnes terres pour former plus d'une grande paroisse.

En consultant les remarquables *Notes sur le Saguenay*, adressées à l'hon. M. Archambault, l'année dernière, (V. l'*Evénement* du 14 et du 15 octobre 1868), par l'intelligent Assistant-Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics,—M. Siméon Lesage,—on pourra voir que l'hon. M. Letellier, M. Boucher de la Bruère et le Révd. M. P. Girard, ne sont pas les seuls qui attachent de l'importance

au parachèvement des chemins de colonisation commencés dans la vallée du Saguenay. Suivant M. Lesage, en effet, le Saguenay ne sera traversé entièrement par *une bonne route de colonisation*, que quand la partie inférieure du chemin Kinougami, qui longe le lac de ce nom, aura été terminée.—Nous invitons tout spécialement *Lac St. Jean* et *Roberval* à prendre en note ce témoignage, ainsi que celui du Rév. M. Tremblay, curé de Beauport, et conducteur du chemin du lac St. Jean :

" Comme je m'intéresse surtout à la " colonisation du Saguenay et du lac St. " Jean, dit M. Tremblay, j'ajouterai qu'il " est de la plus haute importance que " le *chemin Kinougami soit complète-* " *ment terminé*, et que l'ouverture du " chemin du lac Saint Jean, en chemin " d'été, soit continuée avec ardeur."

(Voir Rapport sur l'agriculture, l'immigration et la colonisation, en 1868.)

Qu'ils lisent aussi et relisent, s'ils ne l'ont déjà fait, les correspondances des Révérends MM. D. Racine et N. Gingras, en faveur du chemin Kinougami et du chemin St. Urbain ; qu'au besoin, si le cœur leur en dit, ils veuillent bien prendre connaissance des Requêtes adressées au Gouvernement par le Préfet et les Maires du comté de Chicoutimi, ainsi que par les francs-tenanciers de St. Urbain, au sujet de ces deux voies de communications,—et peut-être la lumière brillera-t-elle alors un peu plus dans leur intelligence.

Au reste, tous ceux qui ont étudié avec soin et sans parti-pris la cause que nous défendons, n'ont jamais nié l'utilité, disons mieux, l'importance de bons chemins entre le comté de Charlevoix et le lac St. Jean. Jusqu'à l'apparition de *Lac St. Jean* et de *Roberval*, personne ne s'était encore avisé de considérer la route projetée entre Québec et le lac St. Jean, comme le *seul* et *véritable* chemin de la colonisation du Haut-Saguenay. En vérité, il fallait deux hommes de leur force pour soutenir une thèse aussi ridicule.

Si, cependant, ils se fussent contentés de préconiser leur cause et de solliciter des faveurs auprès du gouvernement, sans essayer de déprécier *surtout* le chemin Kinougami : passe encore. Tout le monde se serait dit : En voi'à deux qui semblent extravaguer en ce moment ; plus de réflexion les guérira, peut-être. Mais non : *Lac St. Jean*, tout particulièrement, a cru bon, pour arriver à ses fins, de s'écarter de la vérité.

Dans le *Courrier* du 10 février dernier, voici, en effet, comment il s'exprime :

" Je l'avoue, le lac St. Jean est Com- " pris dans le Saguenay ; mais il faut " l'avouer aussi, le *milieu* (nous souli- " gnons) du Révd. M. Racine est à 14 " lieues d'Hébertville, à 17½ lieues de " St. Jérôme, à 24 lieues de la Pointe- " Bleue. On le sait aussi, *entre le Bas-* " *Saguenay et la vallée du lac St. Jean,* " *il y a une distance de* 20 *milles de* " *terres généralement incultes et de mon-* " *tagnes qui sépare le Saguenay en deux* " *parties bien distinctes.*"

En éclaircissant les choses, on évite les équivoques, dit plus loin M. le Correspondant.

C'est ce que nous allons faire.

Et d'abord, pourquoi vous, M. le Correspondant, qui éclaircissez si bien les choses, n'avez-vous pas trouvé moyen de dire un seul mot *en faveur* du chemin Kinougami ? — Faut-il attribuer votre silence au *milieu* dans lequel vous vivez ?

Est-ce aussi ce *milieu* qui vous fait apercevoir " une distance de *vingt* milles de terres généralement incultes et de montagnes qui sépare le Saguenay en deux parties bien distinctes ? "

Vous avancez ce fait de sang-froid, vous le donnez comme incontestable ; cependant, non-seulement il est incertain, douteux,—mais encore inexact, complétement erroné.

D'après un plan que nous avons sous les yeux, et qui nous a été communiqué par un Arpenteur de science et de mérite,—que vous connaissez, sans doute,—il résulte qu'il n'y a réellement le long du lac Kinougami, que 7½ milles environ de terres incultes.—Que vaut votre assertion toute gratuite, M. le Correspondant, en présence de celle d'un homme de l'art qui a visité, ou plutôt chaîné, le terrain en question ?—Je laisse au lecteur le soin de prononcer le jugement.

Au surplus, il est établi, comme nous

l'avons dit plus haut, que la colonisation de cet endroit deviendrait facile, si l'on construisait un chemin " partant de la Rivière au Sable, longeant la Grande Décharge aussi près que possible, et reliant le chemin d'Alma,—donnant ainsi le plus court chemin pour atteindre Signay, Labarre et l'Isle d'Alma."—Ce chemin n'est que projeté ; mais, vu son utilité, il est certain que d'ici à peu de temps le Gouvernement le fera ouvrir.

Qui vous a empêché, M. le Correspondant, de mentionner tous ces faits *en faveur* du chemin Kinougami ? Et qui vous a donné le pouvoir de rayer de la carte du Saguenay, des cantons aussi propres à la culture que ceux de *Simard*, de *Bourget*, de *Taché*, de *De L'Isle*, de *Boucher*,—cantons qui relient le Bas-Saguenay à la vallée du lac St. Jean ?

Encore une fois, est-ce le *milieu* où vous avez le bonheur de vivre ?

Ou mieux, cette précipitation qui vous fait vous prononcer si hardiment sur toutes choses, et presque toujours à faux, indiquerait-elle chez vous, par hasard, une trop faible dose de jugement ?

Choisissez, s'il vous plaît.

V

LA COLONISATION DU SAGUENAY EN COMPTE AVEC CHARLEVOIX

" O Charlevoix, mon pays, mes amours ! " contrée montagneuse, mais fertile ; terre arrosée par des rivières ennemies des ponts, mais habitée par des hommes fortement trempés, de bons chrétiens, de vrais patriotes : salut !

O Saguenay, vallée riche et pittoresque ; futur grenier de la Province de Québec ; noble enfant de Charlevoix : salut !......

Tel est le prélude d'un chant de reconnaissance, de sympathie et d'allégresse, que nous allions entonner en votre honneur,.......quand soudain nous avons cru entendre la voix discordante de *Lac St. Jean* et de *Roberval*. Aussitôt nous avons brisé les cordes de notre lyre, et nous nous sommes mis à parler comme M. Jourdain.....

C'est vers 1840 ou 1841, on le sait, que le territoire du Saguenay a été livré à la colonisation. Jusqu'à cette époque, il n'avait été fréquenté que par des missionnaires, des traitants, des chasseurs, ou de simples touristes. Une compagnie formée à la Malbaie, croyons-nous, y possédait déjà un établissement permanent. Un peu plus tard, la compagnie Price y établit de vastes chantiers où elle exploitait avec facilité le bois le plus beau et le plus riche, où elle préparait des milliers et des milliers de planches et de madriers,—ce qui attira en cet endroit un certain nombre d'hommes, venus des paroisses du sud du Fleuve et du comté de Charlevoix.

Les expressions manquaient à ceux qui revenaient du Saguenay, pour décrire l'excellente qualité de son sol et de ses bois, le nombre et l'étendue de ses cours d'eau, et pour peindre au vif la beauté de ses paysages.

Grâce à ces récits pompeux, —qui n'avaient rien d'exagéré pourtant,—un grand mouvement en faveur de la colonisation de ce territoire se fit alors dans quelques-unes des paroisses situées au nord du Fleuve,—notamment à la Malbaie, à St. Urbain et à la Baie St. Paul.

Chaque année l'on vit des jeunes gens, des vieillards, des hommes et des femmes de tout âge enfin, dire adieu aux endroits qui les avaient vus naître, pour aller s'établir dans ce nouvel Eden.

La route une fois tracée, le branle une fois donné, cette migration ne se ralentit plus. Ceux qui ne possédaient que des terres peu propres à la culture ; les jeunes gens que leur qualité de cadets privait de la majeure partie du bien paternel ; enfin, le surplus de la population dans certaines paroisses : tous plièrent bagage pour aller rejoindre leurs frères de là-bas.

Et c'est ainsi qu'a été colonisé ce riche territoire qui porte le nom de Saguenay, et qui, par sa conformation géographique, forme une espèce de Canada à part dans la Puissance du Canada.

Les postes de Ste. Marguerite, des Bergeronnes, de Mille Vaches, du Saut au Cochon, des Islets Jérémie et de Betsiamis ; les paroisses des Escoumins, de Tadoussac, de l'Anse St. Jean, de St. Alphonse, de Chicoutimi, de Ste. Anne et St. Fulgence, de St. Dominique de Jon-

quière, de N. D. du Grand Brûlé, de St. Jérôme et de N. D. du lac St. Jean, ont été fondés, établis, par des colons du comté de Charlevoix.—N. D. d'Hébertville, dont le village se trouve à la chute des Aulnets, a été peuplé, pour les deux tiers, par des colons de Kamouraska et de St. Denis ; l'autre tiers vient du comté de Charlevoix.

Qui pourrait dire toutes les fatigues, toutes les peines que ces braves colons ont eu à essuyer, tous les obstacles qu'ils ont eu à surmonter, pour mettre le Saguenay dans cet état florissant où nous le voyons aujourd'hui ? —Dieu et eux seuls le savent.

La route à parcourir était longue ; les chemins manquaient totalement ; la rivière Saguenay, seule voie de communication à cette époque, était à peine connue des navigateurs : n'importe ! on n'en tint compte.

Et quand il fut question de franchir ce vaste espace qui s'étend du Portage des Roches à l'extrémité du lac St. Jean, les embarras, les difficultés, les obstacles, redoublèrent.

" Demandez au vaillant pionnier de la colonisation du lac St. Jean, au Révd. M. Hébert, disait l'année dernière M. le député de Chicoutimi ; demandez-lui s'il est un héroïsme supérieur à celui du colon qui, après avoir été ballotté pendant dix à douze jours dans une étroite embarcation, doit encore parcourir tantôt par terre, par des chemins difficiles, tantôt blotti dans un canot, à travers les rapides ou exposé à la fureur des vagues de nos grands lacs, une distance de 40 à 90 milles pour atteindre le petit coin où il bâtira la hutte qui doit l'abriter, lui et sa famille? Difficultés de transport, dangers et misères du voyage, moustiques, travail dur et incessant, privation des choses les plus nécessaires, de secours dans ses maladies, du prêtre et du médecin, quelquefois même, angoisses de la faim : voilà la vie du pauvre colon canadien, martyre de dix ans qui lui vaudra peut-être la réalisation de ses espérances, l'établissement de ses enfants sur cette terre qu'il aura fécondée de ses sueurs.

" Celui qui n'a pas vu notre colon Canadien à l'œuvre, ajoutait M. Tremblay, (et il aurait pu mentionner le colon de Charlevoix surtout) ne connait pas combien est fort, combien est puissant l'amour du sol natal pour opérer de tels prodiges de dévouement. "

Ces paroles sont remplies de justesse et de vérité : l'éloge est parfait.

Il suffit donc de jeter un rapide coup d'œil sur le nombre des paroisses que nous venons d'énumérer, et dont la colonisation est due presque entièrement au comté de Charlevoix, pour admettre aussitôt qu'aucune partie de la Province n'a plus de droit à l'attention du Gouvernement, que les comtés de Charlevoix et de Chicoutimi.—S'il en existe, qu'on le dise !

Pour une cause ou pour une autre, cependant, les administrations qui se sont succédé depuis dix ans, n'ont pas fait, avouons-le franchement, n'ont pas fait tout ce qu'elles auraient dû à l'égard de ces deux comtés.

Sans doute on y a dépensé de fort jolies sommes, et certes ! il n'est pas un colon de l'un ou de l'autre comté qui ne sache apprécier hautement cet acte de justice ; mais on paraît s'être attaché plutôt à soigner les branches que le tronc : nous voulons dire qu'on a fait assez ou presque assez pour les voies intérieures, tandis qu'on a laissé trop longtemps dans un funeste état de souffrance les deux principales artères : le chemin St. Urbain et le chemin Kinougami.

Le temps de réparer les fautes du passé semblerait donc être venu ; mais, par malheur, il paraît qu'en prenant ainsi la voie de la justice et du bon sens, on déplairait souverainement à *Lac St. Jean* et à *Roberval.* Ces deux correspondants soutiennent, en effet, que la *seule* et *véritable* route de la colonisation du Saguenay, c'est le chemin projeté entre Québec et le lac St. Jean. Et n'allez pas, s'il vous plaît, essayer de faire valoir les droits de Charlevoix et de Chicoutimi ; ne leur parlez pas surtout des services qu'a rendus le comté de Charlevoix à la colonisation du Bas et du Haut-Saguenay : ils vous prouveront de trois manières que vous n'y entendez complétement rien. Voici ces preuves :

1o. " Les colons qui nous viennent (c'est M. *Lac St. Jean* qui parle) augment notre population au détriment de celle des paroisses d'où ils partent."

2o. " Ces paroisses (du comté de Charlevoix) ne pourront de longtemps occuper nos terres vacantes, à cause de leur peu de population."

3o. " D'un autre côté, tout le monde sait qu'il y a une multitude de canadiens qui laissent le pays ; tout le monde sait encore que ce sont ces canadiens (*qui laissent le pays !*) qu'on veut pousser à la colonisation des nouvelles terres."

En vérité, c'est à n'en croire ni ses yeux, ni ses oreilles, ni enfin tous les sens que le Créateur a donnés à l'homme,......y compris le sens commun.

Mais, avant d'examiner et de peser les preuves de *Lac St. Jean*, nous allons lui mettre sous les yeux des chiffres, des chiffres et des chiffres ; car c'est ainsi que nous entendons toute discussion honnête et consciencieuse : nous aimons à rapporter d'abord tous les faits de la cause ; puis nous en discutons le mérite. La loyauté l'exige, l'honneur le commande.

Que *Lac St. Jean* veuille donc étudier avec attention les tableaux comparatifs qui suivent.—Si *Roberval* désire en faire autant, pas de gêne !

TABLEAU comparatif de la population des comtés de Québec, de Montmorency, de Portneuf, de Charlevoix et de Chicoutimi, d'après les recensements de 1851 et 1861.

	Ames.	Augmentation.
Population du Comté de Charlevoix, en 1851..................	13041	
Population du Comté de Charlevoix, en 1861..................	15223	
Augmentation..........		2183
Population du Comté de Portneuf, en 1851..................	19366	
Population du Comté de Portneuf en 1861..................	21291	
Augmentation..........		1925
Population du Comté de Montmorency, en 1851..................	9598	
Population du Comté de Montmorency, en 1861..................	11136	
Augmentation..........		1538
Population des paroisses rurales de Saint Gabriel, Saint Ambroise, de Beauport, de Charlesbourg, St. Dunstan, Saint Edmond, Sainte Foye et partie de l'Ancienne Lorette, en 1851..................	12346	
Population des mêmes paroisses, en 1861..................	15432	
Augmentation..........		3086
Population du Comté de Chicoutimi, en retranchant les Sauvages, en 1851..................	5411	
Population du Comté de Chicoutimi, en retranchant les Sauvages, en 1861..................	10220	
Augmentation..........		4809

TABLEAU comparatif des baptêmes et des mariages dans les comtés de Québec, Montmorency, Portneuf, Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay.

Etat des baptêmes et des mariages (pour les catholiques seulement) dans les paroisses rurales de Beauport, Charlesbourg, Saint-Ambroise, l'Ancienne Lorette, Sainte Foye, St. Gabriel de Valcartier et des missions de St. Edmond et de Saint Dunstan, de 1860 à 1868.

Population, en 1861, 15,432 âmes.

	Total des Baptêmes et des Mariages.	MARIAGES.	BAPTEMES.
	" "		
1860	" "	82	561
1861	" "	79	540
1862	" "	97	517
1863	" "	74	497
1864	" "	99	518
1865	" "	124	554
1866	" "	95	561
1867	" "	94	555
1868		98	560

Etat des baptêmes et des mariages dans les paroisses du comté de Montmorency, de 1860 à 1868.

Population en 1861, 11,136 âmes.

	Total des Baptêmes et des Mariages.	MARIAGES.	BAPTEMES.
	" "		
1860	" "	71	440
1861	" "	69	474
1862	" "	78	425
1863	" "	63	441
1864	" "	59	403
1865	" "	86	424
1866	" "	82	437
1867	" "	102	433
1868		81	430

Etat des baptêmes et des mariages dans les paroisses du comté de Portneuf, de 1860 à 1868.

Population en 1861 : 21,291 âmes.

	Total des Baptêmes et des Mariages.		Mariages.	Baptêmes.
1860	"	"	114	837
1861	"	"	133	862
1862	"	"	168	871
1863	"	"	121	925
1864	"	"	133	870
1865	"	"	181	875
1866	"	"	166	905
1867	"	"	209	912
1868			175	899

Etat des baptêmes et des mariages dans les paroisses du comté de Charlevoix, de 1860 à 1868.

Population en 1861 : 15,223 âmes.

	Total des Baptêmes et des Mariages.		Mariages	Baptêmes
1860	"	"	140	824
1861	"	"	142	765
1862	"	"	155	748
1863	"	"	118	759
1864	"	"	110	796
1865	"	"	128	768
1866	"	"	123	750
1867	"	"	94	762
1868			108	771

Etat des baptêmes et des mariages dans les paroisses du comté de Chicoutimi, de 1860 à 1868.

Population en 1861 : 10,220 âmes.

	Total des Baptêmes et des Mariages.		Mariages.	Baptêmes.
1860	"	"	95	520
1861	"	"	81	564
1862	"	"	118	589
1863	"	"	95	616
1864	"	"	117	634
1865	"	"	121	709
1866	"	"	97	672
1867	"	"	93	745
1868			97	736

Etat des baptêmes et des mariages dans les paroisses de Tadoussac et des Esconmins (comté de Saguenay), de 1860 à 1868.

	Total des Mariages et des Baptêmes.		Mariages	Baptêmes.
1860	"	"	8	60
1861	"	"	12	38
1862	"	"	10	43
1863	"	"	19	68
1864	"	"	17	71
1865	"	"	6	74
1866	"	"	11	52
1867	"	"	18	59
1868			12	75

Par les tableaux comparatifs que le lecteur a sous les yeux, il lui est facile de se convaincre que la population du comté de Charlevoix n'est pas épuisée par l'émigration, comme l'a prétendu faussement *Lac St. Jean.*

Comparons maintenant les chiffres, en prenant le total des mariages et des baptêmes dans les comtés de Portneuf, de Montmorency, de Charlevoix, et dans les paroisses rurales du comté de Québec, tel qu'il appert par le tableau suivant :

	Population.	Mariages.	Baptêmes.
Comté de Portneuf............	21291	1400	7956
Comté de Québec (paroisses rurales)............	15432	842	4863
Comté de Montmorency......	11136	691	3856
Comté de Charlevoix.........	15223	1118	6943
Comté de Chicoutimi..........	10220	914	5785

D'abord, si la population totale des comtés de Portneuf, de Montmorency et des paroisses rurales du comté de Québec, laquelle est de 47,859, a donné 16,675 baptêmes, combien le comté de Charlevoix, avec une population de 15,223 âmes, doit-il en donner, pour suivre la progression des trois comtés précédents ?

47,859 : 16,675 : : 15,223 : x

Réponse : 5,324.

Or, d'après les statistiques, le comté de Charlevoix a donné 6,943 baptêmes. Il surpasse donc de 1,619 le chiffre des baptêmes qu'il devait atteindre, pour

suivre la progression des trois autres comtés.

Faisons maintenant le même calcul par rapport aux mariages dans les mêmes comtés.

Si une population de 47,859 âmes a donné 2,933 mariages, combien les 15,223 âmes du comté de Charlevoix doivent-elles en donner ?

47,859 : 2,933 : : 15,223 : x

Réponse : 933.

Or, ce comté a donné 1,118 mariages, d'après les statistiques ; c'est-à-dire 185 de plus que le chiffre exigé par la progression suivie dans les trois autres comtés.

Si notre adversaire *Lac St. Jean* possède les plus simples notions d'arithmétique, les chiffres que nous venons de mettre sous ses yeux doivent lui faire voir que la difficulté n'est pas d'écrire des phrases, mais de bien penser, et qu'en conséquence il a eu immensément tort de dire, dans sa troisième correspondance :

" Le Révd. M. Racine sait bien, comme moi, que les colons qui nous viennent augmentent notre population au détriment de celles des paroisses d'où ils partent. "

" Il sait bien encore que ces paroisses (du comté de Charlevoix) ne pourront de longtemps occuper nos terres vacantes à cause de leur peu de population. "

Mais le correspondant "*Lac St. Jean*", qui s'est donné la mission d'instruire le pays sur les besoins du Saguenay, ne s'est pas même douté, en écrivant les paroles citées plus haut, qu'il affirmait une absurdité.

De ce que le comté de Charlevoix a vu, depuis vingt-sept ans, ses enfants émigrer au Saguenay et au lac St. Jean, se concentrer dans certains cantons fertiles, établir, dans l'espace de cinq ans, des paroisses telles que saint Jérôme, (vérité incontestable, que personne n'oserait nier) :

Donc, s'écrie-t-il : le comté de Charlevoix, épuisé par cette émigration considérable, n'enverra de longtemps des colons au Saguenay ;

Donc, il faut tourner nos regards d'un autre côté.

M. Rameau, dans son excellent livre, " *La France aux Colonies*," qu'il a consacré à ses frères d'Amérique, après des études sérieuses et approfondies sur le développement de la race française hors de l'Europe, et sur la race anglo-saxonne, se pose cette question :

Pourquoi, tandis que toutes nos colonies réunies, les Antilles, nos possessions de l'Inde, du Sénégal et de l'Algérie, ne comptent pas ensemble 300,000 personnes de sang européen, les colonies anglaises de l'Amérique du nord, les Antilles, la Guyanne, la Nouvelle-Hollande, le Canada, le Cap de Bonne-Espérance, contiennent-elles une population de plus de quatre millions qui appartiennent à la race anglo-saxonne ?—Et il fait remarquer que la race anglo-saxonne occupe plus de la moitié de l'Amérique du Nord, dans les Etats-Unis, qui comptent plus de vingt-huit millions de population blanche, dont les neuf dixièmes sont originaires des Isles Britanniques.

" C'est d'abord, dit M. Rameau, (1) une erreur manifeste que d'affirmer l'appauvrissement nécessaire de la population d'un pays par l'émigration ; car les nations qui se développent avec le plus d'énergie sont précisément celles qui fournissent le plus à l'émigration et aux colonies. Il est facile de vérifier ce fait dans les statistiques de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, pays qui tous, depuis de longues années, ont jeté dans le monde des flots d'émigrants ; au contraire, l'Italie, l'Espagne, la France, la Suède, d'où il ne sort qu'un très-petit nombre d'individus, ne s'accroissent que dans des proportions insignifiantes. Un exemple bien frappant, c'est la petite île de Malte, qui a rempli de ses enfants tous les ports du Levant et des côtes barbaresques, et qui continue chaque année d'envoyer de nouveaux convois, sans jamais s'être dépeuplée, bien loin de là, tandis que tout à côté d'elle, l'île de Sardaigne, d'où il ne sort point d'émigrants, reste stationnaire."

---

(1) Introduction, page XXVII.

« Lorsque le grand courant (1) a commencé à se former en Angleterre, un peu avant le début du siècle présent, le nombre des habitants des trois royaumes n'était guère que de 13 millions, tandis que la France possédait déjà 27 millions d'habitants. Néanmoins, ces nombreux envois n'ont point empêché la population anglaise de croître plus rapidement que la nôtre, qui pourtant n'émigre pas. La Grande-Bretagne compte maintenant plus de 26 millions d'habitants, et la France environ 36 millions ; la première s'étant doublée pendant que la seconde n'augmentait même pas d'un tiers. »

« Quelle est donc la cause de cette anomalie apparente ?—La cause dérive de ce principe signalé par le mouvement des populations, savoir : « que les familles ne s'accroissent que proportionnellement au souci plus ou moins grand des parents pour l'avenir de leurs enfants. » L'émigration semble enlever quelques individus, mais en réalité elle est un stimulant au développement intérieur des familles d'un pays ou d'un comté ; elle ouvre un vaste champ au travail de l'homme et elle excite les familles à se multiplier pour profiter des avantages qui leur sont offerts. »

Considérons maintenant le mouvement de la population de quelques comtés de la Province de Québec, et voyons si les habitudes de l'émigration, fortement implantées dans un comté, sont nuisibles ou favorables au développement de sa population.

Mettons en regard les comtés de Montmorency et de Charlevoix, qui, en 1831, avaient à peu près une population égale.

	Ames.	Augmentation.
Population du Comté de Montmorency, en 1831	8092	
do, en 1851	9598	3044
do, en 1861	11136	

(1) Introduction, page XV.

	Ames.	Augmentation.
Population du Comté de Charlevoix (autrefois Saguenay), en 1831	8385	
do do en 1851	13041	6839
do do en 1861	15223	

L'augmentation dans le comté de Charlevoix est plus du double de l'accroissement de la population dans le comté de Montmorency, sans compter que le comté de Charlevoix a donné aux comtés de Chicoutimi et de Saguenay plus de 15,000 personnes.

Comparons maintenant les deux comtés de Nicolet et de Portneuf : ils avaient, en 1831, à peu près la même population.

	Ames.	Augmentation.
Population du Comté de Portneuf en 1831	12656	
do en 1851	19366	8635
do en 1861	21291	

	Ames.	Augmentation.
Population du Comté de Nicolet en 1831	12504	
do en 1851	19657	9059
do en 1861	21563	

Ainsi, la seule inspection de ce tableau comparatif démontre avec évidence que la population du comté de Nicolet s'est accrue d'une manière plus considérable que celle du comté de Portneuf ; et il est important de remarquer que le comté de Nicolet a donné aux comtés de Drummond et d'Arthabaska une population de plus de quinze mille âmes.

M. Stanislas Drapeau, qui a fait des études si sérieuses et si importantes sur les développements de la colonisation de la Province de Québec, nous écrit en date du 10 de ce mois :

« Je demeure convaincu, par les études que j'ai faites sur le sujet qui vous occupe, que les Paroisses ou les Comtés

qui fournissent des colons aux nouveaux établissements, ne s'appauvrissent pas, et que souvent même ils prospèrent plus que ceux qui ne donnent point de colons aux nouveaux centres.

Le comté de Charlevoix en est un exemple frappant.

En 1851, la Malbaie renfermait 245 possesseurs de terre, et dix ans plus tard, elle comptait 310 propriétaires, malgré sa forte émigration.

La paroisse des Eboulements comptait 209 cultivateurs en 1851, et dix ans plus tard le recensement constatait 248 chefs de culture. La Baie Saint Paul avait 330 possesseurs de terre en 1851, et elle en comptait 373, en 1861.

Si l'on consulte les développements des autres paroisses de Charlevoix, on arrive au total de 371 cultivateurs nouveaux, de 1851 à 1861, malgré l'émigration au Saguenay d'un grand nombre de familles. "

Quant à la troisième preuve de *Lac St. Jean*, elle a la même valeur que les deux premières. Le lecteur qui parviendra à lui trouver un sens favorable, est prié de nous le faire savoir : une récompense honnête lui sera décernée ; quant à nous, *nous jetons notre langue aux chiens*, comme disait Mde. de Sévigné.

En somme donc, les arguments de notre adversaire tombent à plat, et nous avons droit de lui répéter qu'il " importe peu de pouvoir écrire des phrases, mais qu'il importe surtout de penser avec justesse. "

Un laboureur, un modeste ouvrier, qui connaissent bien les objets de leur profession, pensent et parlent mieux sur ces objets, disait Balmès, qu'un philosophe qui, enveloppant son ignorance de formules abstraites, prétend enseigner ce qu'il ignore.—Et Balmès avait raison.

M. le Curé de la Baie Saint Paul a eu la bienveillance d'inviter *Lac St. Jean* à visiter les paroisses du comté de Charlevoix, afin de se convaincre par lui-même qu'elles sont loin d'être affaiblies par le départ d'une partie des jeunes familles pour le Saguenay, et qu'il reste encore une pépinière inépuisable de jeunes cultivateurs qui ne craignent pas les durs travaux du défrichement.

Nous nous permettrons de donner un conseil à M. *Lac St. Jean*, et nous espérons qu'il nous en tiendra compte :

Pour l'amour de Dieu, Monsieur, ne visitez pas, du moins d'ici à quelques années, le comté de Charlevoix, que vous avez insulté. N'entrez pas dans les maisons de ses braves habitants, et surtout ne soyez pas si imprudent que de dire que vous avez nom *Lac St. Jean ;* car les mères de famille pourraient bien promener *leur manche à balai* sur vos épaules, et vous forcer de retourner chez vous à la raquette, (*hic labor hoc opus est*) par le chemin d'hiver de Québec à Métabetchouan, *seul et véritable chemin de la colonisation du lac St. Jean*, avez-vous dit.

VI.

DU LAC ST. JEAN A QUEBEC.

On connaît quelle voie est suivie aujourd'hui par les colons du lac St. Jean, pour se rendre à Québec : du moins, ce qui précède a dû en instruire le lecteur. Il s'agit maintenant d'étudier *l'importance du chemin projeté entre Québec et le lac St. Jean*, ainsi que les avantages que le terrain traversé par ce chemin peut offrir à la colonisation. Auparavant, toutefois, nous allons indiquer la distance qui sépare Québec, (point de départ) de Métabetchouan (*terminus*). Voici :

De Métabetchouan au lac Jacques Cartier	25	lieues
Longueur du Lac Jacques Cartier	2½	"
Du lac Jacques Cartier à Stoneham	11	"
De Stoneham à Québec	9	"
La longueur totale est donc de:	47½	lieues

—L'auteur d'un excellent ouvrage publié en 1852, et portant pour titre : *Le Saguenay en* 1851, &tc., dit, en parlant des chemins de colonisation dans le Saguenay :

" Parmi les chemins *nécessaires* à toute la jeune colonie du Haut-Saguenay, prise dans son ensemble, nous en indiquerons *trois* comme *indispensables* pour le moment.

" Ce sont : 1o. le chemin de la Grande-

Baie à Métabetchouan, sur le lac St. Jean, avec un embranchement de la Rivière aux Sables ou des environs, à Chicoutimi ; 2o. le chemin Bagot, entre la Grande-Baie et le fleuve Saint-Laurent, soit à la Malbaie, soit à la Baie Saint-Paul ; 3o. enfin, le chemin entre la Grande-Baie et Chicoutimi. "

" Un *quatrième* reliant Québec avec le Haut-Saguenay sera indispensable *un peu plus tard*," ajoutait l'auteur.

Nous n'avons pas l'intention de commenter ces lignes : nous ferons remarquer seulement qu'il y a *dix-sept ans* que l'ouvrage dont nous parlons a été publié, et que l'auteur a indiqué au Gouvernement *les trois chemins jugés alors indispensables* à la colonisation du Saguenay ; cependant, le troisième seulement est aujourd'hui parachevé. Quant aux deux premiers, il reste peu de chose à faire, il est vrai, pour en terminer la confection ; mais, dans l'état où ils sont actuellement, ils ne sauraient rendre aux colons les services qu'on a lieu d'en attendre. Dans tous les cas, il semble curieux qu'on veuille entreprendre aujourd'hui l'ouverture du *quatrième*, dont la nécessité n'est pas aussi grande, avant que ceux dont la confection est considérée comme *indispensable*, soient entièrement parachevés.

Revenant au *chemin du lac St. Jean à Québec*, l'auteur disait encore :

" On sait qu'en 1847 et 1848, MM. G. Duberger et Blaicklock explorèrent le pays entre Stoneham, près de Québec, et le lac Saint-Jean, en ligne droite, pour voir s'il y aurait moyen de tracer un chemin entre ces deux points. Ces messieurs firent conjointement un rapport défavorable ; mais M. Duberger ajoutait que les obstacles ne se trouvaient que dans la route directe qu'il avait ordre de suivre, et que plus à l'Est, le terrain paraissait meilleur. Depuis cette époque, de nouvelles informations sont venues confirmer l'opinion de M. Duberger . . . . ."

—Dans le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, pour l'année 1856, l'hon. M. Joseph Cauchon s'exprime ainsi :

" Les montagnes des Laurentides, qu'on peut considérer comme la barrière septentrionale de la grande vallée du Bas-Canada, et qui se rapprochent du Saint Laurent près de Québec, ne renferment pas une grande quantité de terres arables. Là où le sol est bon et couvert d'une bonne pousse de bois de chauffage ou de bois propre à la construction des navires, les pentes sont le plus souvent escarpées et rocailleuses. Les townships derrière Québec se trouvent dans cette chaîne de montagnes et la bonne terre y consiste principalement en pentes élevées couvertes de bois franc. Quant au sol d'alluvion, on en rencontre très-peu le long des cours d'eau, qui coulent d'ailleurs en général dans des vallées profondes. "

—P. H. Dumais, Ecr., A. P., partit de Métabetchouan le 23 mars 1861, et arriva à Québec le 4 avril de la même année. De retour à Hébertville, il adressa au conseil municipal de cette paroisse un rapport (1) sur l'exploration qu'il venait de faire ; en voici la conclusion :

" D'après la description plus haut donnée de l'étendue du pays qu'embrasse mon exploration, il sera facile de voir que la construction d'un *chemin d'hiver* depuis le poste Métabetchouan jusqu'à Stoneham, pourrait se faire sans trop de frais et serait de beaucoup préférable pour l'avantage aux chemins de la Malbaie et de la Baie St. Paul.

" *Il n'est pas nécessaire de vous parler de la qualité du sol ; sauf quelques fermes à part les townships divisés, le reste est une* CONTREE STERILE ET IMPROPRE A LA CULTURE, MAIS UN BEAU PAYS DE CHASSE ET DE PECHE."

—En parcourant le rapport du Ministre de l'Agriculture, année 1864, p. VIII, on lit ce qui suit, touchant l'exploration faite, aux frais du Gouvernement, par MM. Neilson et Hamel, arpenteurs :

" MM. Neilson et Hamel, qui ont dirigé cette exploration (*entre Stoneham et Métabetchouan*) ont fait rapport que le chemin projeté serait praticable, et ils en recommandent l'ouverture comme devant être utile aux colons du Haut-Saguenay ; mais ils constatent en même temps que sur tout son parcours le sol

(1) Ce rapport a été publié dans le *Courrier du Canada*, le 1er décembre 1862.

est *impropre à toute culture*, excepté à ses deux extrémités. "

Voici maintenant des *Extraits* du rapport de l'exploration (du chemin de Québec au lac Saint-Jean), faite par M. Jean Gagnon, en mars 1865.—Ce rapport a été publié dans le *Courrier du Canada*, le 4 septembre 1865.

Conformément à ses instructions, l'autorisant à faire l'exploration du territoire compris entre le lac Saint-Jean et le lac Jacques-Cartier, et à faire le tracé d'une ligne pour servir à l'ouverture d'un chemin entre ces deux endroits, M. Jean Gagnon s'est mis en route le premier jour de mars 1865, en compagnie de Joseph Syriac et de William Gagnon :

" En suivant une coupe avantageuse, j'ai atteint, dit-il, à six milles de la rivière aux Ecorces, la rive Nord-Est du lac de la Belle-Rivière, que j'ai suivie jusqu'au-delà de la décharge.

" Le terrain que j'ai traversé, en suivant le lac sur un espace de quatre milles, est uni, couvert de bois d'une pousse vigoureuse, composé en partie de merisiers, bouleaux, épinettes. Le *sol est très-propre à la culture* sur une étendue qui m'a paru considérable. "

Un peu plus loin : " J'ai réussi à rejoindre, après un trajet de quatre milles, par une coupe facile, un chemin de chantier que j'ai suivi sur une distance d'environ neuf milles jusqu'au poste de Métabetchouan, sur les bords du lac St. Jean......... Dans la partie où j'ai suivi le chemin de chantier, le terrain est boisé en merisiers, bouleaux, épinettes, et quelques érables : le sol (neuf milles) est généralement propre à la culture. "

Dans le fond d'une vallée, qu'il a suivie à partir de la rivière aux Ecorces en allant au lac Jacques Cartier, " j'ai remarqué, dit-il, de très-beaux merisiers pouvant fournir des plançons de vingt quatre pieds de longueur de 12 à 15 pouces carrés." La vallée profonde dont parle l'explorateur commence à douze milles de la rivière aux Ecorces ; " elle est bordée de montagnes de 1000 à 1200 pieds d'élévation."

M. Jean Gagnon ne dit rien de la qualité du sol ni de la profondeur de cette vallée : la longueur en est de cinq milles.

" A dix-sept milles de la rivière aux Ecorces, j'ai trouvé sur une distance de trois milles un brûlé qui s'étend très-loin dans le Sud-Ouest. Le tracé passe dans ce brûlé ; et au-delà (du brulé) est une lisière de bonne terre qui s'étend jusqu'à la rivière Chicoutimi, distante d'environ un mille et demi."....

" D'après les observations journalières que j'ai faites, j'ai constaté que la profondeur de la neige était généralement de trois pieds à trois pieds et demi."

La même année (22 août 1865), M. Jean Gagnon continua le tracé du chemin, depuis le point où il avait laissé l'ouvrage le printemps précédent, c'est-à-dire à neuf milles de l'Extrémité Nord-Ouest du lac Jacques-Cartier. " Le terrain, dit-il, est uni, sablonneux et ne présente aucune difficulté pour faire un excellent chemin d'été."

" Depuis le lac Jacques-Cartier jusqu'au petit lac à l'Epaule, distance d'environ sept lieues, le terrain est sablonneux."

" Du petit lac à l'Epaule jusqu'à Stoneham, distance d'envir[illegible] neuf lieues, le terrain, généralement bien boisé et composé de bonne terre jaune, m'a paru bien propre à la culture."

—Enfin, le 8 mars 1867, M. Dumais, que nous avons cité plus haut, fut chargé, par l'hon. Commissaire des Terres de la Couronne, de faire le relevé du chemin entre le lac St. Jean et Québec. Son rapport, qui n'a pas encore été imprimé, nous ne savons pourquoi, fut transmis à Ottawa le 4 juin de la même année.—Nous offrons à l'hon. Commissaire des Terres de la Couronne nos plus vifs remerciements pour nous en avoir procuré une copie.—Si le lecteur est curieux d'en connaitre une partie, voici qui pourra le satisfaire :

" A part (DIX) sept à dix (HUIT) milles, à chaque extrémité du tracé, c'est-à-dire depuis Métabetchouan au lac de la Belle-Rivière, et depuis le lac à l'Epaule à la Seigneurie de la côte Beaupré, où la terre est d'une assez bonne qualité, et quelques points isolés sur le parcours des cent autres milles, *le sol est une terre ingrate*, *impropre à la culture*, et le climat, sur la hauteur des terres, surtout

depuis le lac Jacques-Cartier au lac à l'Epaule, est très-sévère ; la neige atteint jusqu'à six pieds d'épaisseur, et elle ne fond que tard en *juin* ainsi que la glace des lacs. "

Voilà les faits.

Nous pourrions, à la rigueur, les laisser passer sans commentaires : ils parlent assez d'eux-mêmes. Néanmoins, nous allons présenter quelques observations sur certains points qui nous semblent très-importants.

Et d'abord, il ne peut être question ici de l'exploration de MM. Blaicklock et Duberger, attendu que la ligne suivie par eux est abandonnée aujourd'hui. L'exploration de MM. Neilson et Hamel, que M. J. Perrault a rendue célèbre, n'a pareillement aucune importance ; aussi la négligerons-nous, pour ne nous attacher qu'aux Rapports de MM. J. Gagnon et P. H. Dumais.

Ces deux messieurs ont suivi le même chemin, mais ne paraissent pas s'être servis de la même *lunette.* M. Gagnon, par exemple, a vu une plus grande étendu de bonnes terres, que M. Dumais. Là où celui-ci n'a rien aperçu qui pût donner une haute idée de la valeur du sol, le premier a remarqué des *lisières* où le terrain était propre à la culture.

Quelle est la cause de cette différence d'opinion ou d'appréciation ? — Nous croyons la connaître ; mais c'est notre secret, et nous ne le révèlerons que quand le temps en sera venu. En attendant, nous ferons remarquer : 1o que M. Dumais a fait deux explorations, la première à ses dépens, et la seconde aux frais du gouvernement, — tandis que M. Gagnon n'en a fait qu'une ; 2o que M. Dumais *a écrit lui-même* ses rapports, tandis que M. Gagnon, qui est illettré, a dû faire rédiger le sien par un ami ou un écrivain quelconque. Aussi, ne serions-nous pas surpris d'apprendre, tôt ou tard, que M. Gagnon a trouvé, comme M. Dumais, 100 milles de terre *ingrate, impropre à la culture,* et qu'il n'y a *réellement* de bonnes terres, le long de ce chemin, du côté du lac St. Jean, que depuis St. Jérôme, au sud-ouest, jusqu'au lac de la Belle-Rivière, (de quoi faire une paroisse). Encore cette étendue de terre propre à la culture, pourrait-elle être colonisée, d'ici à quelques années, par les habitants mêmes d'Hébertville et du lac St. Jean, et sans le secours des comtés de Québec, de Portneuf et de Montmorency.

Si les terres qui se trouvent entre le petit lac à l'Epaule et Stoneham (distance d'environ neuf lieues) sont, comme le dit M. Gagnon dans son rapport, *bien boisées* et *bien propres à la culture,* nous désirerions savoir pourquoi elles ne sont *pas établies depuis longtemps ?* —En attendant une réponse de *Lac St. Jean* ou de *Roberval,* nous allons donner celle-ci :

L'expérience démontre à ceux qui ne sont pas des aveugles volontaires, et qui ne veulent pas faire de la colonisation au rebours du courant établi, que les colons *ont toujours indiqué* au gouvernement, par leurs travaux de défrichement, les communications dont ils avaient besoin et que le gouvernement ne pouvait leur refuser sans injustice.

Les cantons de l'Est, le territoire de l'Outaouais, le district de Rimouski, les cantons qui entourent le SaintFrançois, le Saguenay, etc., sont làpour prouver la vérité de ce que nous avançons.

En 1849, M. Hébert, curé de Kamouraska, alla planter sa tente dans le canton Labarre, au plein cœur de la forêt.

" L'entreprise de la société de colonisation de Kamouraska et de l'Islet a contribué puissamment (dit L'Hon. M. Cauchon, dans son Rapport de 1856) au défrichement de l'intérieur du pays du Saguenay. Le village établi à la chute des Aulnais, au-delà de l'extrémité du lac Kinougami, a été l'origine de la chaîne d'établissements qui s'étend jusqu'au lac St. Jean. Les facilités qu'offre cette colonie aux étrangers, aussi bien qu'à ses propres membres, ont aplani des difficultés qui, sans elle, eussent été insurmontables pour des particuliers tentant des défrichements avec des moyens limités. Le pays en général a profité de cette entreprise, bien plus que ceux qui y ont pris part ; aussi devons-nous la plus grande reconnaissance aux personnes qui ont conduit les opérations de l'association."

Que faisait la société de colonisation des comtés de Kamouraska et de l'Islet ? Elle *indiquait* au gouvernement *le chemin à faire.*

Et les colons des paroisses des comtés de Dorchester et de Beauce qui allaient s'établir sur les bords du lac Saint François, à Lambton, à Aylmer, etc., etc., etc., que faisaient-ils? Ils *indiquaient* au gouvernement, non par des paroles, mais par des actes et des travaux de défrichement considérables, les *chemins* dont ils avaient un si grand besoin.

Bien que, avant 1850, le manque de communications faciles entre les paroisses du comté de Nicolet et les cantons de l'Est, ait été la cause funeste d'une forte émigration aux Etats-Unis (émigration qui n'a pas encore cessé), n'est-il pas vrai que le comté de Nicolet a le plus puissamment aidé à la colonisation des cantons de l'Est? Les jeunes gens de ce beau comté ont envahi avec courage, sans chemins pour y parvenir, les terres fertiles de Stanfold, d'Arthabaska, de Somerset, d'Halifax, de Bulstrode, de Chester, de Warwick, de Kingsey, etc., etc., etc., à dix, douze, quinze, vingt lieues en arrière des paroisses du Saint-Laurent. Transportant sur leur dos les provisions, à travers des savanes de trois lieues d'étendue, ils ne se décourageaient nullement.

Oui, disaient avec vérité les Missionnaires des cantons de l'Est, en 1851 : " Les habitants du Comté de Nicolet peuvent s'enorgueillir à juste titre d'avoir été les premiers défricheurs d'une partie des townships de l'Est. Ce sont eux qui, en dépit de grands et nombreux obstacles, par leur seul courage et sans aucune protection, ont *tracé* aux autres la route. "

" C'EST A FENDRE LE CŒUR, disait M. Etienne Parent ; mais aussi c'est à exciter l'admiration et l'orgueil national que d'entendre le récit des souffrances et des tribulations endurées avec tant de résignation et de constance par les premiers colons des *Bois Francs* et autres lieux, où nos compatriotes sont encore aux prises avec des obstables à décourager une toute autre race d'hommes. "

Que faisaient-ils, ces intrépides pionniers ? Ils traçaient à leurs frères la route à suivre, et ils *indiquaient* au gouvernement les chemins dont ils avaient un besoin si pressant.

Le comté de Nicolet a vu ses efforts couronnés de succès, malgré les misères et les obstacles sans nombre auxquels les premiers colons furent soumis. Aujourd'hui, les comtés de Drummond et d'Arthabaska sont favorisés des meilleurs chemins, sans compter que la voie ferrée qui les traverse augmente les facilités de transport et met les cantons de l'Est en communication avec les Trois-Rivières, Québec et Montréal.

Mais quels chemins possède le Saguenay, en 1869 ?

Deux chemins sont-ils terminés aujourd'hui ?

Et cependant, les colons des comtés de Kamouraska, de l'Islet, et de Charlevoix ont bien *indiqué* les chemins à faire depuis Saint-Urbain à la Baie des Ha! Ha ! et depuis cet endroit jusqu'à l'extrémité du lac Saint Jean.

C'est à fendre le cœur, comme disait M. Etienne Parent.

Si les terres situées en arrière de Stoneham jusqu'au lac Jacques Cartier, et du lac Jacques Cartier au lac Saint Jean, sont aussi fertiles et aussi avantageuses, que le *prétendent certains rapports*, dites-nous donc, M. *Lac Saint Jean*, pourquoi les cultivateurs des comtés de Québec et de Montmorency n'ont-ils pas, à l'exemple des cultivateurs des comtés de Nicolet, de Beauce, de Lotbinière et de Charlevoix, tourné le dos au clocher du village, et établi leurs enfants dans les vallées *fertiles* qui s'étendent de Stoneham à Métabetchouan ? Comment se fait-il que les rives du lac Jacques-Cartier ne soient pas encore habitées ?–Etait-il plus difficile au cultivateur de Charlesbourg, de Saint Ambroise ou de Beauport, de défricher des terres nouvelles à dix lieues, ou quinze lieues des dernières habitations de Stoneham, qu'au cultivateur des comtés de Beauce, de Nicolet, de Kamouraska, de Charlevoix et de Lotbinière, de pénétrer sans chemins, et à une grande distance, sur les rives du lac Saint Jean, dans les Cantons de l'Est, ou sur les bords du lac Saint François ?

Et à cette époque, quel était le prix des terres dans Stanfold, Somerset, Arthabaska, Chester, Bulstrode? Généralement de dix à dix-sept chelins l'acre.

A quel sort étaient souvent exposés les colons qui avaient occupé de bonne foi

les terres nouvelles, ces terres qui avaient bu leurs sueurs et leur sang ? A quitter la terre *prise et occupée de bonne foi*, sans aucune rémunération.

Respectables et héroïques familles de Stanfold,—Deshaie, Leblanc, Parr, etc., —*épuisées par des privations de toutes sortes*, où avez-vous planté votre tente ? Dans quel canton de l'Est votre courage et votre patriotisme vous ont-ils portés à recommencer vos pénibles travaux de défrichement !

Vous dites : Les colons des comtés de Québec et de Montmorency n'ont point de chemin pour se rendre au lac St. Jean ! C'est vrai, jusqu'à un certain dégré ; mais en avaient-ils, les premiers colons des Cantons de l'Est ? Et les premiers colons du Saguenay, d'Hébertville et du lac St. Jean, en avaient-ils ? En ont-ils aujourd'hui ?

Les jeunes gens des comtés de Québec et de Montmorency attendent avec impatience, depuis six ans, l'ouverture du chemin de Québec pour coloniser les terres du Saguenay !

Ce serait à fendre le cœur, si les jeunes gens des comtés de Québec et de Montmorency, ayant à proximité de leurs paroisses des terres bien boisées et bien propres à la culture, n'avaient *pas eu le courage* de pénétrer au sein de la forêt !

Mais non, ce n'est pas le courage qui a failli : les terres avantageuses et fertiles n'étaient pas là.

Leurs pères, autrefois, ont colonisé les paroisses si belles et si florissantes de St. Joseph, de Ste. Marie, de St. Frédéric et de Saint François de la Beauce. Visitez ces paroisses, et les familles Fortier, Labbé, Gagnon, Letourneau, Paré, Bolduc, Auclair, Drouin, Pepin, dit Lachance, Fecteau, Marcoux, Nadeau, Jacob, Morency, Trépanier, Gravel, Vachon, Lessard, Cloutier, Dodier, Doyon, Poulin, Maheux, Giguère, etc., vous diront qu'elles viennent de Ste. Famille, de St. Joachim, de Ste. Anne, du Château-Richer, de Beauport, de Charlesbourg, de St.-Jean, de St. François de l'Isle d'Orléans. Non, ce n'est pas le courage qui leur a manqué : encore une fois, les terres fertiles et avantageuses n'etaient pas au de-là de Stoneham.

4

Si les habitants des comtés qui avoisinent Québec ont, comme leurs pères, tant d'ardeur pour la colonisation, qui donc a empêché un jeune homme de Saint Ambroise, de Charlesbourg, de St. Joachim, de Sainte Anne, de prendre, au sud du fleuve, vis-à-vis Québec, la voie ferrée, et de s'établir dans les cantons de l'Est, si favorisés sous le rapport du climat, de la qualité du sol, et des meilleures voies de communication ?

Quelles voies de communication ont-ils *indiqué* par leurs travaux de défrichement ?

Peut-être que les terres au delà de Stoneham ne sont pas aussi fertiles que quelques-uns le prétendent !

" Plutôt que de renoncer à revoir souvent leur paroisse et tout ce qui les attache, ils préfèreront défricher un sol aride et montagneux, tracer des sentiers impraticables ; c'est ainsi, dit M. Lesage, que je m'explique le défrichement de la plupart de nos cantons des Laurentides. Quant à s'en aller loin de la paroisse, une fois partis, autant vaut gagner les Etat-Unis, se disent ils, où les salaires sont plus élevées qu'ici, et un grand nombre y vont en effet." (Rapport sur la colonisation, en 1868, page 68.)

Pourquoi, au reste, les jeunes gens des comtés de Québec et de Montmorency sont-ils allés si loin autrefois, à vingt, trente lieues de leurs paroisses natales, par des sentiers pénibles, s'ils avaient près d'eux des terres si fertiles ?

Parce que ces intrépides colons trouvaient dans la vallée de la Beauce une région plus favorable, des terres plus riches et plus avantageuses : se sont-ils trompés ?

Croyez-vous, M. *Lac Saint-Jean*, que les paroisses nouvelles qui doivent surgir par enchantement de Stoneham au lac Jacques-Cartier, rivaliseront jamais avec les belles paroisses de Ste. Marie, de St. Joseph, de St. François, de St. Frédéric, de Saint Georges de la Beauce ?

Qui encourageait et soutenait les paroisses naissantes de la Beauce ?—Les paroisses de Saint-Joachim, de Sainte-Anne, de la Sainte-Famille, etc., à cette époque bien établies, étaient autant de sociétés de colonisation : elles aidaient à construire une église,—celle de St. Joseph

de la Beauce, où résidait un prêtre; elles fournissaient aux hardis défricheurs les provisions et les grains de semence.

Loin de nous l'idée de déprécier le chemin qu'on projette entre Québec et le lac St. Jean ; un chemin est toujours utile à quelque chose, quel que soit le pays qu'il traverse. Dans notre zèle pour les progrès de la colonisation, nous désirerions même que le gouvernement fût en état de compléter tous les chemins commencés depuis dix ans et plus ; mais nous voudrions que ceux qui sont au pouvoir, et qui tiennent les cordons de la bourse provinciale, ne les déliassent que pour des fins que tout le monde approuve et ratifie sans difficulté.

Personne ne nie, d'ailleurs, les quelques avantages qu'offrira le chemin projeté de Quebec au lac St. Jean, non-seulement par rapport à la ville de Québec, mais encore en faveur des progrès de la colonisation.

La prospérité d'une ville est toujours en rapport avec la richesse et la proximité des campagnes qui peuvent alimenter son industrie et ses autres moyens de développement. Si Québec, par exemple, était situé, comme Montréal, au centre de campagnes fertiles et d'une grande étendue ; si la vaste contrée que doit parcourir le chemin de Québec au lac Saint-Jean offrait toute la fertilité que quelques-uns se plaisent à lui prêter, nul doute que la ville de Champlain en retirerait d'immenses avantages, et qu'elle ne serait pas devancée aujourd'hui par sa rivale.

Il y a longtemps que le chemin projeté serait fait, si les terres qu'il doit traverser étaient fertiles.

Ce chemin mettra Québec en communication avec la colonie naissante du lac Saint Jean.—C'est un avantage, mais un avantage bien amoindri, lorsqu'on sait qu'il n'y a que vingt lieues de la vallée du lac St. Jean à la Baie des Ha! Ha!—port de mer sûr et magnifique, qui relie plus facilement et plus économiquement cette contrée avec la ville de Québec, durant six mois de l'année.

Pendant la saison de l'été, il faut admettre (et nous le faisons avec plaisir), que le chemin projeté sera utile à ceux qui préfèreront cette voie, utile surtout aux colons des Comtés de Québec, de Montmorency et de Portneuf.

Quand la vallée du lac Saint-Jean sera bien établie, les habitants des cantons qui avoisinent le lac Saint-Jean, du côté ouest, pourront, par cette voie, conduire leurs troupeaux de bœufs et de moutons jusqu'à Québec. Cela se pratiquait dans les cantons de l'Est par le chemin provincial d'Arthabaska : à condition toutefois qu'il y ait des postes de proche en proche, et que l'on trouve de bons pâturages !

A la hauteur des terres, la neige, dit M. Dumais, ne fond qu'en juin—c'est vrai ; mais la même chose a lieu pour le chemin des caps ; alors il ne pourra être traversé par des voitures d'été qu'en juillet, août, septembre et octobre.

On ne s'avisera jamais de transporter les céréales par ce chemin : le simple énoncé d'un trajet de 47 lieues de Métabetchouan, de soixante lieues d'Ashapmoushouan, pour venir vendre à Québec une charge de blé, d'avoine ou de pois, le prouve plus qu'il ne le faut.

Le chemin Kinougami sera toujours préférable à celui que l'on projette, non-seulement pour les paroisses de St. Alexis, de St. Alphonse, du Grand-Brûlé, de St. Fulgence, de Ste. Anne, de Chicoutimi, de St. Dominique, mais encore pour celles d'Hébertville et du lac St. Jean, depuis St. Jérôme jusqu'aux établissements de Péribouka,—parce que le terminus de ce chemin est un port de mer.

La Baie des Ha! Ha! est aux habitants du Saguenay, depuis Métabetchouan jusqu'à Péribouka, ce qu'est la Rivière du Loup aux établissements du lac Témiscouata, aux paroisses de Saint Basile, de Sainte Luce, de Saint François de Madawaska, sur la rivière Saint-Jean.

Les cultivateurs viennent de quinze, de vingt, de trente lieues à la Rivière du Loup, vendre les produits de leurs terres, ou les transportent à Québec, par les goëlettes ou par la voie ferrée.

Le chemin Kinougami sera nécessairement l'artère principale pour les meilleurs produits. C'est par cette voie que les céréales seront transportées à Québec.

Qui viendra à la ville avec une charge

d'avoine, d'orge, de pois, de blé, par la voie de Québec au lac Saint-Jean, s'il n'a perdu la tête?

—Vous êtes donc contre la prospérité de Québec? nous diront *Lac St. Jean* et *Roberval.*

—Nullement; après avoir indiqué consciencieusement, appuyé sur des documents publics dont personne ne contestera l'importance et l'exactitude, les avantages que peut procurer le chemin de Québec au lac Saint Jean, il est bon, nécessaire même, d'attirer l'attention du lecteur sur une autre voie de communication.

" En éclaircissant les choses, dit *Lac St. Jean*, on évite les équivoques. " Suivons ce bon conseil, et faisons de notre mieux pour éviter les *équivoques.*

Le chemin Gosford, et son prolongement jusqu'à la Tuque (St. Maurice), sera cent fois plus avantageux à Québec et au pays en général, que le chemin du lac St. Jean.

Lisez le magnifique rapport de l'Hon. M. Cauchon, publié en 1856 (1), pages 25, 26, 27; prenez en même temps la carte du territoire du Saint-Maurice, et vous serez convaincu de la vérité que nous énonçons.

La vallée du Saint-Maurice est tout un territoire, non pas dans une partie éloignée de la province, mais à son centre même, adjacent aux établissements les plus populeux, situé à moitié chemin entre les deux ports de mer de Québec et de Montréal, offrant une suite de bonnes terres jusqu'à quelques milles du Saint-Laurent, " présentant *un nouveau* " *champ vaste et facilement accessible* " pour l'extension des défrichements ."

Le chemin Gosford, s'il est continué, mettra en communication les cantons Colbert, Rocmont, Montauban et les bonnes terres, au-delà de ces cantons, arrosées par la rivière Batiscan et la rivière Noire jusqu'à la Tuque.

" Derrière la seigneurie de Sainte-Anne de la Pérade, dit M. Drapeau, commence un large ruban de bonne terre, qui se déroule au bord de la vallée du Saint-Maurice, sur une largeur commune de cinq milles, jusqu'à la rivière des Bastonnais. Sous tous les rapports, le sol est très-propre à la colonisation.

" En remontant toujours le Saint-Maurice sur sa rive nord ou orientale, nous passons ensuite la vallée de la rivière Croche. Cette rivière traverse une bande de terre d'alluvion d'une largeur de trois quarts de mille à deux milles, et qu'on a explorée jusqu'à présent sur une longueur de cinquante milles. C'est à peine si on pourrait trouver dans tout le Bas Canada un sol plus fertile ou plus productif que cette vallée. C'est là un fait dont on a pu s'assurer amplement par les défrichements qu'y ont commencés les commerçants de bois, et dans lesquels le blé et tous les autres grains produits dans la vallée du Saint-Laurent y ont donné d'abondantes récoltes. "

" Comme traits principaux de la géographie physique du territoire, on peut citer les grandes rivières et les lacs considérables qui l'arrosent en grand nombre, les vastes terrains d'alluvion qui bordent ces lacs et ces rivières, les ceintures de *pinières*—principalement composées de pin blanc,—que l'on trouve partout, les grands lits de mine de fer, des minerais d'une qualité supérieure, et enfin, après avoir passé la chaîne des Laurentides, l'absence de toute élévation qui mérite proprement la désignation d montagne. "

Il est évident à toute personne qui réfléchit, que cette contrée prendra bientôt un rang important dans le commerce et dans les revenus du pays.

Le chemin à lisses, s'il est continué jusqu'à la Tuque, traversera un territoire agricole ; et ceux qui ont une haute idée de l'avenir de ce vaste champ ouvert à la colonisation, ne seront pas trompés.

Ce chemin favorisera énormément Québec et les comtés de Portneuf et de Champlain, tandis que le chemin de Québec au lac Saint Jean, traversant une contrée généralement stérile, *un beau pays de chasse et de pêche*, comme disait M. Dumais, n'empêchera pas l'herbe de pousser dans les rues de Québec,—nous le craignons du moins.

(1) Nous tenons à faire remarquer ici que le Rapport de l'hon. M. Cauchon est excellent à tous les points de vue. Il contient une foule de renseignements qu'on chercherait en vain dans tout autre document de cette nature. C'est assurément l'ouvrage le plus exact et le plus complet qui ait été publié sur les ressources et les besoins du Canada, en général, et de la Province de Québec, en particulier.

M. Drapeau, dans ses *Etudes*, pages 457 et 458, parle d'un chemin qui devrait être ouvert " entre la Tuque et le canton Roberval, sur le lac Saint-Jean, formant une longueur de soixante et quinze milles. Ce chemin offrirait à la colonisation des territoires du Saint-Maurice et du Saguenay, des avantages très-précieux, en ce qu'il donnerait naissance à plusieurs belles paroisses, qui ne tarderaient pas à se former dans les riches vallées des rivières Croche et Ouatchouanish, où de grandes étendues de bonnes terres existent."

Parmi les avantages qu'offre le chemin du lac St. Jean, nous pourrions mentionner encore les suivants : 1o. Les colons des comté de Québec, de Montmorency et de Portneuf qui viennent s'établir dans cette partie du pays, auront plus de facilité pour venir voir leurs parents ; 2o. le commerce des bestiaux, le transport des bagages, etc., s'effectueront avec plus de promptitude et de sûreté ; mais ce sont des faits que tous nos lecteurs savent apprécier et sur lesquels il serait pour le moins inutile d'insister plus fortement.

Il n'en est pas de même des erreurs où est tombé *Roberval* en parlant de l'établissement de la vallée du lac St. Jean ; aussi nous y arrêterons-nous un instant.

Dans sa correspondance du 29 janvier 1869, *M. Roberval* s'exprime ainsi :

" Pour prouver que le chemin a été compris et apprécié, il suffira de rappeler à M. l'abbé, (D. Racine) que les habitants du lac Saint-Jean ont, *les premiers*, pris l'initiative de cette entreprise, en envoyant un arpenteur et deux indiens en faire la recherche ; jusque-là ce chemin avait été considéré comme une chimère."

" Voyons, voyons un peu par quel biais, de quel air,
" Vous voulez soutenir un mensonge si clair ?

(Mol.)

M. *Roberval*, qui doit habiter le comté de Saguenay, ou de Chicoutimi, devrait, avant de faire des affirmations aussi solennelles, étudier un peu plus l'histoire contemporaine de son pays, et se rappeler que l'histoire de la colonisation du Saguenay est intimement liée à celle du comté de Charlevoix.

Il y a environ vingt-deux ans, M. *Roberval*, les habitants de la Malbaie, les premiers colons du Saguenay, que nous pouvons appeler les hommes les mieux trempés et les plus énergiques du comté de Charlevoix, ne cessaient d'attirer l'attention du gouvernement d'alors sur l'importance de coloniser le Saguenay ; les correspondances publiées sur les journaux, et notamment dans le *Journal de Québec*, sont une preuve de notre avancé, et font connaître aussi que vous ignorez les premiers mots de l'histoire du Saguenay.

Quand on vient, M. *Roberval*, à la rescousse d'un personnage aussi important que *Lac Saint-Jean*, il faut au moins que la marchandise qu'on offre en vente ne soit pas d'une qualité inférieure !

" Il suffira de rappeler à M. l'abbé, dites-vous, que les habitants du lac Saint-Jean ont, LES PREMIERS, pris l'initiative de cette entreprise....... "

Lac St. Jean, en lisant ces lignes, se sera dit *en se donnant de grands airs* : " Roberval ! c'est mon frère : je le re-
" connais à la ressemblance.

" Nous nous ressemblions, mais si parfaitement,
" Que les yeux les plus fins s'y trompaient aisé-
[ment.

(Regn.)

" Comme moi, s'est-il dit, il a le ton décisif, il ne sait pas douter, il affirme hardiment ce qu'il ignore.

" Ce n'est que l'écho d'une voix de mon cœur,
" Qui déjà me nommait son frère.

Lorsque vous passerez par la capitale de la Province de Québec, M. *Roberval*, prenez au Bureau des Terres de la Couronne quelques informations sur le sujet qui nous occupe, et vous apprendrez, à votre grande surprise, que ce sont les citoyens de la Malbaie qui ont demandé avec instance au gouvernement l'exploration d'un chemin entre Québec et le lac Saint-Jean, et qui ont fait chercher l'ancien chemin des Jésuites.

Comme preuve, je vous cite le nom de George Duberger, Ecr., Agent des bois de la Couronne, à Chicoutimi, lequel fut adjoint à M. Blaicklock et fit avec lui l'exploration de 1847 et 1848.

Combien y avait-il d'habitants à St. Jérôme, à Hébertville, au lac St. Jean, en 1845, 1846, 1847, 1848, 1849 ?

Passez, s'il vous plaît, cette question à votre frère " Lac Saint Jean " : *il est habile à éclaircir les choses*, et il *évite les équivoques.* "

Déjà, plusieurs années auparavant, la paroisse de la Malbaie, qui avait formé l'Association des Vingt et un associés, pour l'exploitation des bois le long des tributaires du Saguenay, envoyait à Québec une députation composée de ses hommes les plus influents. Ils étaient chargés de demander au gouvernement protection contre les tracasseries, les persécutions, les menaces et les voies de fait des employés de la Baie d'Hudson, et de solliter la permission de coloniser le Saguenay.

Lord Durham leur fit un bon accueil, loua hautement leur patriotisme, s'intéressa à leur cause, et leur promit son appui.

Au début de l'entreprise, il fallait des hommes d'une volonte forte et absolue pour briser les obstacles qui s'opposaient à la prise de possession des cantons Bagot et Chicoutimi.

Ces hommes courageux furent les habitants de la Malbaie : on ne les vit jamais reculer ni devant les manaces, ni devant le péril.

C'est encore la paroisse de la Malbaie, M. *Roberval*, qui, dans le printemps de 1848, forma la première société de colonisation. Le siége de ses opérations fut fixé sur les bords fertiles de la Rivière aux Sables, dans le canton Jonquière.

Aujourd'hui, Saint Dominique de Jonquière est une belle paroisse, desservie depuis deux ans et demi, par Messire François Gagné. Saint Dominique rivalisera bientôt, par sa population, son étendue et la richesse de ses produits, avec les plus florissantes paroisses du Saguenay.

La société des comtés de Kamouraska et de l'Islet ne fut fondée à Sainte Anne de la Pocatière, qu'en janvier 1849.

Etudiez un peu l'histoire du comté de Charlevoix, M. *Roberval*, et elle vous dira la part importante que la Malbaie a prise dans la colonisation du Saguenay et de la vallée du lac Saint Jean.

" Le comté de Saguenay (aujourd'hui " Charlevoix), écrivait un correspondant " de la Malbaie, en date du 10 juin " 1848, a droit de demander puisqu'il " contribue chaque année au revenu gé- " néral pour un montant élevé, puisque " seulement pour des permis de bois sur " les nombreux cours d'eau qui se jet- " tent dans le Saguenay, la Province " reçoit tous les ans plus de 2,600 louis. " ...... C'est justice, disait-il, qu'on " seconde les nobles efforts de ces cou- " rageux habitants pour l'avancement " rapide d'un pays jeune encore, mais " qui, dans un certain nombre d'années, " formera un district, le premier peut- " être par son étendue, son commerce, " et les ressources de son territoire."

Nous aimons à rappeler ces faits à la gloire de la paroisse de la Malbaie ; c'est lui rendre justice et payer en quelque façon la dette de reconnaissance que lui doivent les comtés de Charlevoix, de Chicoutimi et de Saguenay.

Au lieu de faire une grave erreur, M. *Roberval*, vous auriez pu raconter ces faits, et à l'exemple de votre frère *Lac St. Jean, éclaircir les choses, afin d'éviter les équivoques.*

VII

CONCLUSION.

Voilà à peu près les idées que nous avions à émettre sur le sujet de discussion. Nous n'avons qu'un regret : c'est de n'avoir pu, faute de temps, les présenter sous une forme plus châtiée, plus convenable. Quant au fond même de la question, c'est-à dire à la partie vraiment importante de la discussion, nous sommes sûr de notre fait. Au moyen de documents publics, indiscutables,

nous avons établi, entre autres points, que le chemin Saint Urbain et le chemin Kinougami sont les deux voies indispensables à la colonisation du Saguenay ; que l'utilité de celui qu'on projette entre Québec et le lac St. Jean, est pour le moins douteuse ; dans tous les cas, que ce dernier n'est pas le *seul* et *véritable* chemin de la colonisation du Haut-Saguenay. Les calculs auxquels nous nous sommes livré, et que personne n'a encore osé réfuter jusqu'ici, nous ont permis de démontrer avec évidence que le comté de Charlevoix a colonisé le Saguenay, sans que sa population en ait souffert. On a vu au contraire, par les tableaux comparatifs de l'état des mariages et des baptêmes, dans les comtés de Québec, Montmorency, Portneuf, Charlevoix, Chicoutimi, Nicolet, etc., que les comtés colonisateurs, comme Charlevoix et Nicolet, ont, dans l'espace d'un quart de siècle, acquis une population plus considérable, proportion gardée, que celle des comtés de Québec, de Montmorency, etc., qui n'ont presque rien fait pour la colonisation.

Il semble vraiment curieux qu'au nombre de toutes les demandes qu'on a faites au gouvernement depuis quinze ans, au sujet des chemins dans le Saguenay, on n'en trouve pas une seule bien motivée qui ait rapport à l'ouverture d'un chemin entre Québec et le lac St. Jean. Si la voie projetée devait être d'une utilité si incontestable, disons mieux *d'une nécessité si absolue* (car c'est le terme dont on s'est servi), comment se fait-il que des hommes comme les curés ou missionnaires, le préfet et les maires du comté de Chicoutimi, n'aient jamais, que nous sachions du moins, vanté l'importance de cette route de *colonisation* ? Et pourtant on avouera qu'ils devaient être aussi bien renseignés sur les besoins de la colonisation, que le peuvent être *Lac St. Jean* et *Roberval*, — avec toute la science qu'on voudra bien supposer à ces deux messieurs !

Comme preuves à l'appui, nous allons citer quelques extraits d'un article important, publié dans le *Courrier du Canada*, le 18 mars 1864, et ayant pour titre : L'avenir du Saguenay.

" Il est vrai, disaient les vénérables signataires de ce document : deux voies de communication ont été commencées, il y a bientôt douze ans, l'une reliant la Baie des Ha ! Ha ! à la Baie St. Paul, l'autre le Poste Métabetchouan aux paroisses du Grand-Brûlé et de Chicoutimi ; mais *ces deux chemins, qui sont de toute nécessité* pour nos colons, sont encore inachevés, par conséquent inutiles. Il ne reste pourtant que trois ou quatre lieues à terminer dans chacun de ces deux chemins, et trois ponts à construire, pour les livrer au service public. Si donc le gouvernement *veut sincèrement encourager la colonisation des terres du Haut-Saguenay, il doit d'abord terminer de suite ces deux grandes voies de communication qui relieront les divers cantons entre eux et au chef-lieu*, Chicoutimi, et toute cette région aux paroisses du fleuve à Québec. Pour atteindre complétement ce but, le chemin de Kénogam devrait être prolongé jusqu'à Ashuapmouchouan.

" Il doit, en second lieu, faire pour le Saguenay ce qu'il fait pour le Golfe. Tous les ans, le gouvernement n'accorde-t-il pas une subvention à une ligne de bateaux à vapeur afin de relier les différents ports de la Baie des Chaleurs avec Québec ? Et le public n'approuve-t-il pas cette dépense ? Qui donc verrait d'un plus mauvais œil un semblable encouragement donné à une autre ligne de bateaux à vapeur qui, pendant toute la saison d'été, ferait un trajet régulier de Québec, non-seulement jusqu'à la Baie des Ha ! Ha ! mais jusqu'à Chicoutimi ? Par ce moyen, le gouvernement utiliserait encore les quais des Eboulements et de la Malbaie, et favoriserait les cultivateurs de ces paroisses, qui ont, presque tous, des intérêts dans le Haut-Saguenay. Que serait d'ailleurs cette subvention ? Une bien faible somme, puisque nos malles pourraient nous venir par cette voie, et aussi parce que le nombre des visiteurs est si grand, qu'il suffira presque à lui seul à défrayer toutes les dépenses d'une telle ligne.

" Enfin, le gouvernement doit nommer un juge résidant à Chicoutimi. Il faut connaître, comme nous sommes à

portée de le faire, jusqu'à quel point toutes les affaires sont dans un état de gêne et de souffrance et, souvent même, complétement négligées par l'absence d'un juge, pour comprendre toute la nécessité d'une telle nomination ; aussi la demandons nous avec instance.

....

" Avant de clore cette correspondance, ajoutaient-ils, nous résumerons, en deux mots, ce que nous croyons être les *véritables besoins actuels du Saguenay.*

1o. Terminer le chemin de la Baie St. Paul à la Baie des Ha ! Ha ! et celui du Grand Brûlé (*Kinougami*) jusqu'à Ashouapmouchouan ;

2o. Etablir une ligne de bateaux à vapeur telle que demandée ;

3o. Nommer un juge résidant à Chicoutimi.

" Ces demandes, nous les faisons avec d'autant plus d'instances, que nous sommes plus convaincus que la prospérité du Saguenay en dépend.

D. Racine, Ptre., Curé, Chicoutimi.
P. Boucher, Ptre., Curé, St. Alphonse.
Jos. Hudon, Ptre., Curé, Grand Brûlé.
L. A. Martel, Ptre., Curé, St. Alexis.
J. B. Villeneuve, Ptre., Curé, Hébertville.
P. Girard, Prêtre, Curé, Missre. Lac St. Jean.
P. H. Beaudet, Ptre., Vicaire à Chicoutimi............."

Voilà qui est assez clair, assez fort, n'est-il pas vrai ? Qu'en pensent *Roberval* et *Lac St. Jean ?*

Voici maintenant un document qui a déjà été mis sous les yeux du lecteur (voir *Courrier* du 19 février dernier)- C'est une requête adressée à la Législature par le Préfet et les Maires des divers Conseils municipaux du comté de Chicoutimi. Vu sa longueur, nous ne reproduirons que la partie où les signataires mentionnent les chemins dont les colons du Saguenay ont le plus de besoin. Suivant eux, les voici :

1o Le Chemin Kinogami, le seul dont les colons de la vallée du lac Saint Jean peuvent se servir pour se rendre, soit au chef-lieu du District , soit à la Grande Baie.

2o Le chemin St. Urbain, la voie la plus praticable en hiver pour se rendre de la Grande Baie aux anciennes paroisses de la Côte Nord.

3o Le Chemin Price, destiné à favoriser la Colonisation des Cantons Tremblay, Simard et Harvey.

4o Le Chemin Alma.

5o Et enfin un autre (Chemin Bourget) partant de la Paroisse de Ste. Anne de Chicoutimi pour tomber sur le lac Saint Jean au Nord de la rivière Saguenay.

L'ouverture de ces deux chemins est absolument nécessaire aux nombreux Colons qui n'attendent que ce moment pour aller ouvrir et défricher les terres des Cantons Signaï, De l'Isle et Alma.

C'est pourquoi vos requérants prient humblement les Honorables Membres de l'Assemblée Législative de vouloir bien allouer telle somme qu'elle jugera nécessaire pour faire terminer les chemins demandés, et telle autre somme pour engager une compagnie à favoriser, dans l'intérêt de la colonisation, cette partie de la Province d'une ligne régulière de bateaux-à-vapeur.

Et en ce faisant vous rendrez justice à vos requérants, qui ne cesseront de prier.

Chicoutimi, 9 Février, 1869.

D. E. Price,
Préfet.
Jean Guay,
Maire du Village de Chicoutimi.
Pierre Bergeron,
Maire du Canton Jonquière.
Abel Tremblay,
Maire de Saint Alphonse.
Côme Tremblay,
Maire du Canton Laterrière.
Nazaire Boucher,
Maire du Canton Tremblay,
F. Fortin,
Maire de Saint Alexis.

Est-ce assez concluant ? et n'est il pas de toute évidence que les colons du Saguenay ne considèrent pas comme indispensable l'ouverture du fameux chemin de Québec au lac St. Jean ? Croit-on, par exemple, que *Lac St. Jean et Roberval* soient plus en état d'apprécier les besoins du Saguenay, que le Préfet et les Maires de Chicoutimi, ainsi que les sept prêtres cités plus haut ?

En répondant à un correspondant, dont le nom a passé si souvent sous notre plume, qu'il est devenu fatidique, le révérend M. Racine, curé de Chicoutimi, a dit : " Il n'y a pas dans tout le Saguenay 20 *familles* venant du comté de Québec. Est-ce que ces 20 familles sont plus dignes de la compassion et de la pitié publiques que tout le reste des

colons du Saguenay ? Doivent-elles être si privilégiées que le gouvernement soit obligé de tout faire pour elles, et laisser toutes les autres dans la souffrance ! Certainement non, et voilà pourtant ce que l'on exige du gouvernement."

Puis, examinant la réponse de *Roberval* à cette question : " Quelle preuve peut-il nous donner que le chemin de Québec au lac St. Jean soit *le seul et véritable chemin de colonisation du lac St. Jean ?* le révérend M. Racine poursuit ainsi :

" A cela le correspondant *Roberval* répond par cette phrase bien facile à écrire, mais peu convaincante : " Le chemin de Québec au lac " St. Jean *est* et *sera* toujours de beaucoup le " plus avantageux pour les colons de Québec, " et, sous certains rapports, pour les colons déjà " fixés au lac St. Jean. " Vous dites que ce chemin *est déjà avantageux.* Il y a deux ans, quelqu'un annonçait sur les journaux que ce chemin était praticable pour les voitures d'hiver. Depuis cette époque est-il passé par ce chemin beaucoup de colons du comté de Québec ? Et les colons du lac St. Jean ont-ils pensé seulement à s'y aventurer ? Vous ajoutez : *il sera.* La chose est possible ; mais je n'en suis pas convaincu. Vous ajoutez : sous certains rapports il sera le plus avantageux aux colons du lac St. Jean. Sous quels rapports? Est-ce afin de procurer à ces colons le précieux avantage de faire 50 et quelques lieues, à travers les bois, pour aller vendre à Québec leurs produits à plus bas prix qu'ils ne les vendent chez eux ? Ne savez-vous pas que quand l'avoine est à deux chelins à Québec, elle se vend trois chelins au lac ; si le bled se paye six ou sept chelins à Québec, on ne peut en avoir au lac qu'au prix de dix à douze chelins, et qu'il en est ainsi de tous les autres produits ? Et vous croyez que les colons du lac St. Jean entendent si peu leurs intérêts que d'entreprendre un voyage long et pénible pour avoir le plaisir de perdre beaucoup d'argent ? Encore une fois, non ; et il en sera ainsi tant qu'il y aura des terres à ouvrir, et aussi tant que la maison Price continuera l'exploitation des bois du Saguenay.

" Avec la connaissance de tous ces faits, le gouvernement ne serait-il pas justifiable s'il répondait à ceux qui veulent absolument lui forcer la main pour faire ouvrir le chemin de Québec au lac St. Jean : MM., vous me demandez un long chemin de colonisation pour des *colons à venir* ; or, il y a dans le Saguenay une population de près de 16,000 âmes venant des comtés de Charlevoix, de l'Islet et de Kamouraska, et, depuis près de 20 ans, ces courageux pionniers souffrent des misères de toutes espèces parcequ'ils n'ont pas encore un seul chemin de terminé, ni pour se rendre au chef-lieu du district, ou au port de mer de St. Alphonse, ni pour communiquer avec les paroisses d'où ils sortent : patientez donc un peu, je vais commencer par secourir ces malheureux et votre tour viendra ensuite.

" Telles sont les raisons pour lesquelles nous supplions le gouvernement de faire droit à nos justes demandes et de donner enfin à nos colons les chemins dont ils ont besoin tous les jours et qui sont aux yeux de tous d'une nécessité indispensable."

Jusqu'ici, personne n'a pu apporter à l'encontre des arguments de M. le Curé de Chicoutimi, une seule raison valable. En vain *Lac St. Jean* et *Roberval* ont-ils essayé de répondre pertinemment et catégoriquement aux questions qu'on leur a posées : l'un et l'autre ont tour à tour déblatéré à tort et à travers. Et certes ! en cela il n'y a rien de surprenant : leur cause ne soutient pas même l'examen.

On lira sans doute avec plaisir la requête suivante, adressée tout dernièrement à la Législature par le Conseil municipal de la paroisse d'Hébertville.

Aux Honorables Membres de l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

" Les Conseilers municipaux de la paroisse d'Hébert-Ville exposent humblement :

" Que les intérêts plus que pressants de la Colonisation dans la partie du Haut-Saguenay formée par la vallée du Lac Saint Jean,les obligent impérieusement de faire les démarches nécessaires pour encourager une œuvre destinée à procurer tant de bien dans cette partie de la Province ;

" Que pour parvenir à ce but, il est indispensable que le chemin Kénogami, le Grand Tronc du Saguenay, soit terminé le plus tôt possible sur tout son parcours ; que le chemin d'Alma soit parachevé jusqu'à la glissoire avec un pont sur la Petite Décharge ;

" Qu'un chemin soit ouvert du 3ème rang de Caron jusqu'au lac de la Belle Rivière, pour favoriser l'ouverture des terres dans cette direction, ce chemin devant faire partie de celui du lac St. Jean à Québec ;

" Que tous les terrains propres à être colonisés soient arpentés et mis en vente ;

" Qu'une étendue considérable de terres

arables se trouve dans les limites de la municipalité ;

“ Que les cantons Mésy et Caron renferment encore plusieurs milliers d'âcres de terres non subdivisées, sans compter un vaste territoire en arrière de ces cantons, où il est possible de former un grand nombre d'établissements ;

“ Qu'il est d'une grande nécessité d'avoir à Hébert-Ville, un agent de colonisation pour favoriser la vente des terres et du bois, et faire progresser les défrichements, lequel agent devrait en même temps donner gratuitement les terres que le gouvernement devrait choisir à cet effet, ces octrois devant produire un bien considérable et faciliter grandement l'établissement des pauvres colons ;

“ Que les bonnes dispositions du gouvernement de cette Province en faveur de l'importante cause de la Colonisation, et l'intérêt particulier qu'il semble porter à son succès dans la vallée du Lac Saint Jean, font que vos pétitionnaires ont pleine confiance que leur demande sera prise en considération.

“ Et ils ne cesseront de prier.

C. Hebert, Maire ;
Char. Drapeau, Conseiller ;
Ephrem Allard, “
Cajetan Vezina, “
Pierre Guimound, “
Octave Hudon, “
Alfred Croft. “

Severin Dumais.
S. T. M. H.

Hébert-ville, 1er mars 1869.

Ce document corrobore en tous points ce que nous n'avons cessé de répéter depuis le commencement de cette discussion, savoir : que la route projetée entre Québec et le lac St. Jean est si peu le *seul* et *véritable* chemin de la colonisation du Haut-Saguenay, que le Maire et les Conseillers d'une paroisse aussi importante qu'Hébertville, considèrent comme indispensable le chemin Kinougami, qu'ils appellent le *Grand Tronc* du Saguenay. Aussi nous en tiendrons-nous à la publication de ce dernier document, bien que, si nous voulions nous servir de ceux qui nous restent, nous soyons en état d'en mentionner encore un grand nombre. Mais cela doit suffire pour éclairer l'opinion publique, que nos adversaires semblent avoir pris à tâche de jeter dans l'erreur.

Seulement, nous rappellerons en terminant, afin qu'il n'y ait malentendu nulle part, que les rapports

1o. De MM. G. Duberger et Blaicklock,

2o. De P. H. Dumais, écr., A. P.,

3o. De MM. Neilson et Hamel,

4o. De M. Jean Gagnon,

5o. De P. H. Dumais, écr., A. P., (second rapport),

Etablissent, à peu près au même degré, que, “ *sur le parcours de cent milles, le sol est une terre ingrate, impropre à la culture* ;

Et que, suivant l'expression de M. Dumais, c'est *un beau pays de chasse et de pêche !*

Le gouvernement ne saurait donc, sans manquer à son devoir le plus rigoureux, rester sourd plus longtemps aux appels réitérés des colons du Saguenay et de Charlevoix.

Il ne peut, sans commettre l'injustice la plus criante, la plus évidente, la plus funeste, refuser d'obtempérer aux justes demandes des curés, du préfet et des maires de Chicoutimi, du Conseil municipal d'Hébertville, des curés et des habitants du comté de Charlevoix, de tous ceux enfin qui ont étudié sérieusement la question que nous traitons depuis quelque temps dans les colonnes du *Courrier du Canada*.

En un mot, le gouvernement est tenu de faire ouvrir ou parachever, le plus tôt possible,—*préalablement et préférablement* au chemin de Québec,—les chemins mentionnés dans les nombreuses requêtes qui ont été présentées à la Législature durant cette session.

Préalablement,—parce qu'il y a beaucoup plus de colons qui attendent l'ouverture des chemins recommandés, et qui en ont actuellement un extrême besoin, qu'il ne s'en trouve dans le même cas par rapport au chemin de Québec ;

Préférablement,—parce qu'il n'est pas juste de laisser souffrir les colons du comté de Charlevoix qui, chaque année, vont en si grand nombre s'établir au Saguenay,—pour ne songer qu'à une vingtaine de familles qui, depuis vingt-cinq ans, ont eu le courage de s'éloigner des comtés de Québec, de Portneuf et de Montmorency, et d'aller coloniser la riche et fertile vallée du Saguenay.

Au reste,—hâtons-nous de le reconnaî-

tre,—la lettre que l'hon. M. Chauveau adressait, le 24 fév. dernier, au Rév. M. Laberge, est de nature à rassurer sur ce point les véritables amis de la colonisation. L'hon. Premier y disait, en effet, en parlant de l'entreprise du chemin de Québec :

.....*Beaucoup dépendra de la promtitude avec laquelle des établissements seront faits sur le chemin à mesure qu'il s'ouvrira.*

Ce sera la meilleure réponse à ceux qui prétendent qu'il ne traversera partout qu'un territoire impropre à la colonisation.

En attendant cette *réponse*, c'est-à-dire " la promptitude avec laquelle des établissements seront faits sur le chemin à mesure qu'il s'ouvrira," nous espérons que le Gouvernement, qui a prouvé par ses actes, pendant la présente session, ses bonnes dispositions en faveur de l'importante cause de la colonisation, terminera sans délai le chemin de Saint Urbain et celui de Kinougami, appelé le *Grand Tronc* du Saguenay.

CHARLEVOIX.

APPENDICE.

I

J. A. Hamel, Ecr., M. D., ayant cru devoir intervenir dans cette discussion, et prendre fait et cause en faveur du chemin projeté entre Québec et le lac St. Jean, nous lui avons répondu comme suit, dans le *Courrier du Canada* du 24 mars dernier :

M. le Rédacteur,

Le haut intérêt que J. A. Hamel, écuyer, M. D., de la Malbaie, porte à la colonisation du Saguenay, l'a engagé tout dernièrement à publier dans l'*Evénement* une correspondance, reproduite par deux autres journaux de Québec, pour émettre *ses idées, partagées*, dit-il, *par tous ceux qui ne sont pas intéressés dans les chicanes de clocher.*

Il est toujours facile de faire des affirmations, et d'établir des raisonnements sur des faits qui n'ont de certitude que notre crédulité. On déclare emphatiquement que ces faits sont certains, parce qu'on a besoin qu'ils le soient, et tout est dit.

" Enfin, dit-il, si l'on tient à augmenter la colonisation du lac St. Jean par l'excédant de la population, sans compromettre l'avenir agricole des paroisses du comté de Charlevoix, il est temps d'ouvrir une voie de communication entre le lac St. Jean et le district de Québec. Les faits et les chiffres que j'omets, vu le cadre que je me suis proposé de remplir, démontrent que la paroisse de la Malbaie se repent fortement de l'émigration d'une partie de ses habitants, et le prochain recensement indiquera, dans Ste. Agnès, une diminution de mauvais présage pour l'avancement de l'agriculture. Depuis environ vingt-cingt ans, ces deux paroisses ont fourni, pour ainsi dire à elles seules, la totalité des colons du Saguenay et du lac St. Jean. Les jeunes gens sont partis de préférence, et les chefs de famille sont demeurés le plus souvent avec un seul de leurs fils sur la terre paternelle. Il suffit de mentionner cette circonstance pour faire admettre que *naturellement* la population ne peut que diminuer dans ces paroisses.

" Le comté de Charlevoix ne peut donc fournir un nouveau contingent de colons sans se nuire à lui-même ; s'il le faisait, alors nouveau phénix, pour renaître de ses cendres sur les bords du lac St. Jean, il lui faudrait sacrifier son existence, et dire *adieu aux rives chéries du St.-Laurent ! ! !* ......"

En écrivant ces lignes, M. le docteur Hamel, avez-vous fait attention que vous exprimez vous-même une contradiction qui saute aux yeux d'un enfant de douze ans ?

Vous affirmez que la Malbaie et Sainte Agnès, depuis vingt-cinq ans, ont fourni, pour ainsi dire à elles seules, la totalité des colons du Saguenay et du lac St. Jean, et de là vous concluez que le comté de Charlevoix ne peut fournir un nouveau contingent de colons sans se nuire à lui-même !

Mais, M. Hamel, le comté de Charlevoix ne se compose pas seulement de la Malbaie et de Ste.

Agnès; il vous faut vous rappeler que Saint Fidèle, Saint Irénée, Saint Hilarion, les Eboulements, l'Ile aux Coudres, Saint François ou la Petite Rivière, Saint Urbain et la Baie Saint Paul, font aussi partie du comté de Charlevoix. Et puisque vous affirmez (ce qui n'est pas exact) que les paroisses que je viens de citer n'ont presque pas fourni de colons au Saguenay, comment pouvez-vous dire, immédiatement après, que le comté de Charlevoix ne peut fournir un nouveau contingent de colons, sans se nuire à lui-même ?

Au contraire, il le peut ; vous le dites sans le vouloir, et même sans vous en douter. Puisque deux paroisses seulement, la Malbaie et Sainte Agnès, ont fourni à elles seules, pour ainsi dire, la totalité des colons du Saguenay, il s'ensuit évidemment que les huit autres paroisses, n'ayant fourni que bien peu de colons, ne sont pas dépeuplées, et qu'elles peuvent fournir un nouveau contingent de colons.

Au lieu donc de dire : le comté de Charlevoix ne peut fournir un nouveau contingent de colons au Saguenay sans se nuire à lui-même, vous auriez dû dire, pour être conséquent avec vos prémisses : il le peut, puisque huit paroisses sur dix, n'ont presque pas fourni de colons au Saguenay.

" *Les faits* et les *chiffres* que j'omets démontrent que la paroisse de la Malbaie se repent fortement de l'émigration d'une partie de ses habitants ". . . . .

Les chiffres ont une grande importance, et il ne faut pas les omettre ; il est nécessaire même d'y recourir pour connaître la vérité sur le sujet qui nous occupe.

En 1851, la population de Chicoutimi était de	1200
" " celle de Bagot était de	2438
" " celle de Laterrière et de Jonquière était de	449
Total.	4087

En 1861, la population de Chicoutimi était de	3177
" " celle du canton Bagot était de . . .	3063
" " celle de Laterrière et de Jonquière était de	1217
Total.	7457

Il est évident qu'en 1861 la population des paroisses de la Malbaie et de Sainte Agnès devait, selon vos idées, avoir subi un décroissement notable, puisque ces deux paroisses ont fourni la presque totalité des colons.

Comparons les recensements de 1851 et de 1861, et voyons si vous affirmez une vérité ou une erreur.

	Ames.	Augmentation.
MALBAIE.		
Recensement de 1851—population	2653	
do de 1861—population	2766	113
SAINTE AGNÈS.		
Recensement de 1851—population	1278	
do do. de 1861—population	1324	46
BAIE SAINT PAUL.		
Recensement de 1851—population	3212	
do. do. de 1861—population	3664	452
EBOULEMENTS.		
Recensement de 1851—population	2107	
do. do. de 1861—population	2235	128

Il est évident, M. Hamel, que vous affirmez une erreur.

Si le décroissement de la population est rapide comme vous le dites, dans les paroisses de la Malbaie et de Sainte Agnès, il doit se manifester par le chiffre des naissances.

Etat des baptêmes des paroisses de Sainte Agnès et de la Malbaie, depuis le 1er janvier, 1858, jusqu'au 31 décembre 1868, inclusivement.

	Baptêmes.
SAINTE AGNÈS.	
1858..	79
1859..	79
1860..	99
1861..	75
1862..	95
1863..	83
1864 (ce chiffre est incertain)..................	82
1865..	81
1866..	80
1867..	78
1868..	62
MALBAIE.	
1858..	119
1859..	107
1860..	129
1861..	103
1862..	116
1863..	108
1864..	106
1865..	132
1866..	103
1867..	124
1868..	125

Ces chiffres parlent hautement et donnent un démenti formel aux assertions gratuites de M. le Dr. Hamel.

Dites-nous donc sur quelles bases vous vous appuyez pour soutenir que le comté de Charlevoix est épuisé ? Il ne suffit pas d'affirmer, il faut prouver.

Ne savez-vous pas, M. Hamel, qu'il est question d'agrandir l'église de la Malbaie ? Croyez-vous que M. le Curé et M. M. les Marguilliers songeraient seulement à agrandir leur église, si la population subissait un décroissement rapide ?

Non, M. Hamel, le comté de Charlevoix n'est pas épuisé, et il fournira cette année un fort contingent de colons, plus considérable peut-être que celui de l'année dernière.

" Il est impossible de croire, malgré l'avancé du Révérend M. Gingras, que les jeunes gens de ce comté ne sont propres qu'à parader derrière un comptoir, la verge d'une main et les ciseaux de l'autre, et de penser avec lui que le voisinage de la ville les engage à abandonner le noble état de leurs pères pour embrasser la condition beaucoup plus humble et moins indépendante de domestique ou de charretier. Je connais quelque peu les jeunes gens du comté de Québec,. . . . . ."

peut-être ? Mais toujours est-il que vous ne les connaissez pas mieux que leurs vénérables curés. Voici ce qu'ils affirment dans leur requête à l'Honorable M. P. J. O. Chauveau :

" Etant chargés du soin des âmes, nous comprenons, mieux que bien d'autres, peut-être, quel détriment moral souffrent nos jeunes gens, en s'éloignant de notre surveillance pour aller chercher un maigre salaire dans les chantiers et à l'étranger.

" L'accès facile qu'offre ce chemin . . . . nous donne le ferme espoir que notre jeunesse abandonnera sa vie nomade pour s'adonner à l'art si noble de cultiver la terre."

Comme vous connaissez quelque peu les jeunes du comté de Québec, conseillez-leur donc, M. le Docteur, d'attendre à l'automne prochain, avant de s'établir sur des terres nouvelles.—A cette époque, le comté de Charlevoix sera complétement *épuisé*, la Malbaie et Sainte Agnès *dépeuplées*, et les jeunes gens du comté de Québec, pleins d'une noble ardeur, auront l'avantage de s'établir sur les terres défrichées et abandonnées du comté de Charlevoix : ils y trouveront maison bien bâtie et table bien mise.

Les premiers colons de Bagot, de Chicoutimi et d'Hébertville n'eurent pas cet avantage !

CHARLEVOIX.

II

Lac St. Jean et *Roberval* étant revenus à la charge, dans le *Courrier* du 24 mars, nous avons adressé à ce journal, cinq jours après, la réponse qui suit :

M. le Rédacteur,

Enfin, *Roberval* et *Lac St. Jean* ont donné signe de vie. L'un et l'autre sont venus, dans le *Courrier* du 24 de ce mois, offrir des explications, des commentaires........et des contradictions. C'est fort bien : nous les en félicitons sincèrement.

Lac St. Jean essaie de répondre au Révd. M. D. Racine ; et son confrère, après en avoir fait autant, lance contre *Charlevoix* des traits d'ironie vraiment cruels !

En vérité, c'est rendre service à ces deux messieurs, que de leur fournir de temps en temps l'occasion d'être aimables. Profitons-en,—en attendant que M. le Curé de Chicoutimi s'occupe d'eux, s'il le juge à propos.

Et d'abord, parlons de *Roberval*.

Il n'a point changé ; c'est toujours bien lui, comme dirait Louis Veuillot. Il a conservé cette démarche fière, ce ton dominateur, ces airs confiants, qu'il a pris tout d'abord. Il commente les écrits de son confrère et les siens, les dénature à son gré, et nie aujourd'hui ses affirmations de la veille. Il s'attaque au Rév. M. Racine, et, à l'abri d'un pseudonyme, lui fait dire ce qu'il n'a jamais dit.—Nous le prouvons :

1o. M. le Curé de Chicoutimi s'était élevé avec raison contre cette phrase mirobolante due à *Lac St. Jean :*

"Nous apprenons avec bonheur que les citoyens de Québec et des environs apprécient l'isolement des colons du lac St. Jean, et sont prêts à unir leurs voix et leurs efforts aux nôtres pour l'obtention de ce chemin (de Québec), *seul et véritable chemin de la colonisation du lac St. Jean.*"

C'était assez clair, n'est-ce pas ? Il n'y avait pas à s'y tromper : aux yeux de *Lac St. Jean*, le chemin de Québec était bien le *seul et véritable chemin de la colonisation du lac St. Jean.*

Néanmoins, *Roberval* intervient et dit, dans le *Courrier* du 3 février :

" Peu s'en faut qu'il (le Rév. M. D. Racine) fasse dire à l'auteur qui se souscrit : *Lac St. Jean*, que le chemin de Québec au lac St. Jean, soit le seul chemin de colonisation du Bas-Canada."

Vraiment on ne saurait mieux s'y prendre pour *berner* ses lecteurs !

2°. Dans sa correspondance du 3 février dernier, *Roberval* avait dit :

...... " Le chemin de Québec au Lac St. Jean *est* et *sera* toujours *de beaucoup le plus avantageux* pour les colons venant de Québec, et sous certains rapports, pour les colons déjà fixés au lac St. Jean. "

Revenant sur le même sujet, le 24 mars, il prétend avoir dit que " le chemin de Québec est considéré comme devant *être avantageux* et qu'il le *sera* en effet."

Qu'on veuille bien examiner ces deux affirmations ; qu'on en pèse exactement tous les termes, et l'on s'apercevra facilement que *Roberval* sait, au besoin, modifier ses opinions, et qu'il connait à fond l'art de tromper le public en faussant la vérité.

3o. Le 24 mars, *Roberval* dit :

" Vous demandez, M. l'abbé, le chemin de Kinougami ; nous le demandons avec vous. "

Cependant, dans sa correspondance du 3 février, il n'en dit pas un mot. Or, son silence en pareil cas ne peut s'interpréter que d'une manière. Puisqu'il se proposait, à l'exemple de *Lac St. Jean*, d'éclairer le public sur les besoins du lac St. Jean, pouvait-il se dispenser de parler du chemin Kinougami ? Evidemment non. Cependant, loin de le mentionner, il s'est efforcé, comme son confrère, de démontrer que " le chemin de Québec au lac St. Jean est et sera toujours de beaucoup le plus avantageux, etc. "

Voilà nos preuves.

Nous pourrions dire à *Roberval* qu'il ne s'élève tant contre les *comptoirs*, que parce qu'il a probablement reçu de l'un d'eux de grands services ; mais motus !

Quant à ce que *Roberval* dit de *Charlevoix*, cela ne nous fait ni froid ni chaud.

Nos écrits lui semblent un peu longs : d'accord. Mais qu'il retienne bien ceci : il n'a pas dépendu de nous qu'ils fussent plus courts. Faire un mensonge est fort aisé : un mot suffit ; le réfuter, c'est autre chose ! Où l'erreur n'a dit qu'un mot, souvent la vérité, pour triompher, demande un volume.

Roberval parle de *souffleur* : accordé ; mais, franchement, s'il en eût eu un bon à côté de lui, n'eût-il pas écrit plus sensément ?

Enfin,—et ce sera notre dernière causerie avec *Roberval*— :

" Nous avons voulu, dit-il, faire du bruit et effrayer, s'il est possible. "

Qu'il se détrompe. Ce n'est pas en luttant contre un adversaire d'un tel acabit, qu'on arrive à la postérité. On connait ce vers, qui est devenu proverbe :

" A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. "

Un mot maintenant à *Lac St. Jean*.

Ce n'est plus ce correspondant des anciens jours, qui demandait à grands cris le chemin de Québec, au détriment de tout autre, et qui l'appelait *le seul et véritable chemin de la colonisation du lac St. Jean*. Non.

" Quand donc, dit-il, en s'adressant au Rév. M. N. Gingras,—quand donc ai-je contesté l'opportunité des chemins favorables aux colons de Charlevoix ? "

Tout doux, monsieur, tout doux. Dites : *quand avez-vous parlé des chemins favorables aux colons de Charlevoix ?* On vous écrivait de toutes parts, paraît-il, pour vous demander des renseignements sur le lac St. Jean, et vous n'avez pas saisi cette occasion pour représenter à qui de droit combien est indispensable le parachèvement des chemins commencés dans le Saguenay ? Au contraire, vous vous êtes plu à constater qu' " entre le Bas Saguenay et la vallée du lac St. Jean, il y a une distance de 20 milles de terres généralement incultes et de montagnes ! " Ne saviez-vous pas qu'en écrivant ceci vous faisiez une erreur de 12½ milles environ ? Ignoriez-vous la portée d'une telle allégation ?—Si *oui*, vous auriez dû vous taire ; si *non*, vous avez eu tort de ne pas dire la vérité.

En vain vous écriez-vous :

" Nous les demandons avec instance, nous aussi, *même avant celui de Québec* ", vous ne tromperez personne. On sait fort bien que si vous les demandez aujourd'hui, c'est parce que vous ne pouvez faire autrement que de vous rendre aux désirs de toute la population du Saguenay et de Charlevoix,—désirs exprimés dans les nombreuses adresses ou requêtes que nous avons mises sous les yeux du lecteur.

Quoi qu'il en soit, votre aveu est bon à recueillir ! Vous reconnaissez par là, implicitement,—sans avoir cependant le courage et la franchise de les nommer,—que les chemins St. Urbain et Kinougami doivent passer *même avant celui de Québec* ; vous vous rangez de notre côté ; vous épousez notre cause ; vous vous rendez à la force de l'évidence ; vous semblez regretter d'avoir dit que le chemin de Québec est *le seul et véritable chemin de la colonisation du lac St. Jean* : cela suffit.

Puisqu'il semble y avoir repentir en votre âme, le pardon le plus généreux doit donc vous être accordé ; nous vous l'accordons en effet, avec une joie sans mélange.

Mais, de grâce, ne dites plus qu'on tronque vos articles ou qu'on les cite à faux : l'audace a des bornes.

Vous aviez écrit :

" Ces paroisses (du comté de Charlevoix) ne pourront de longtemps occuper nos terres vacantes à cause de leur peu de population. "

Cela ne signifiait-il pas que le comté de Charlevoix est *épuisé ?*

Vous ajoutez :

" Si mon expression (*celle que nous venons de citer*) vous scandalise, admettriez-vous la contradictoire, savoir : Le comté de Charlevoix peut coloniser promptement le lac St. Jean à cause de sa grande population ? "

Ne déplacez pas la question, s'il vous plaît. Personne n'a prétendu que Charlevoix, ou tout autre comté, peut fournir chaque année un contingent de 10,000 colons.

Il s'agissait d'abord de démontrer que Charlevoix, seul ou presque seul, a colonisé le Saguenay et le lac St. Jean : nous l'avons fait ; ensuite, de prouver que ce comté,—malgré les 16,000 habitants qui en sont sortis depuis quelques années,—a néanmoins plus augmenté en population que les comtés de Québec, de Portneuf et de Montmorency : nous y sommes parvenu aisément et sûrement.

D'ailleurs, si l'on veut bien se rappeler que la population de Charlevoix était de 13,041 âmes en 1851, et de 15,223 en 1861, on s'apercevra facilement que ce comté peut donner à l'heure actuelle un plus grand nombre de colons qu'en 1851, attendu que sa population est beaucoup plus considérable.

Vous demandez :

" Pourriez-vous affirmer que Ste. Agnès et St. Urbain renferment autant de familles aujourd'hui qu'avant le départ de colons arrivés ici depuis trois ou quatre ans ? "

Nous vous répondrons par des chiffres. Ah ! vous avez beau vous récrier, vous en aurez, M. *Lac St. Jean.*—S'il n'y a rien de plus *brutal* qu'un chiffre, c'est que, voyez-vous, il n'y a rien de plus *concluant.*

POPULATION DE ST. URBAIN.	Ames.	Augmentation.
En 1851	729	
" 1861	761	32

ETAT DES BAPTEMES DE LA PAROISSE DE ST. URBAIN.	Baptêmes.
1858	40
1859	26
1860	35
1861	36
1862	29
1863	46
1864	38
1865	35
1866	34
1867	40
1868	41
Total :	400

Quant à Ste. Agnès, vous trouverez tous les chiffres qui concernent cette paroisse, dans la réponse que nous avons faite à la correspondance du Dr. J. A. Hamel. (V. *Courrier* du 24 mars 1869).

Vous demandez encore (car vous êtes d'une curiosité qui vous honore, si elle prend réellement sa source dans le désir que vous semblez avoir de vous instruire) :

" Pourriez-vous nous dire combien de familles de la Baie St. Paul sont venues au lac St. Jean dans le même espace temps ? "(*Trois ou quatre ans.*) " Je n'entends pas dire, ajoutez-vous, qu'il n'y en ait pas, mais le nombre en est assez restreint comparativement à celui venu de Ste. Agnès et de St. Urbain. "

Qu'est-ce que cela prouve ? Avons-nous jamais prétendu que telle paroisse plutôt que telle autre a fourni le plus grand nombre de colons ?

En vérité nous sommes bien bon de nous amuser à relever des écrits semblables.

" Donnons-nous la main, " comme vous nous y conviez. " Vous pouvez compter sur notre concours pour tous les chemins que vous demanderez en faveur des colons. Mais ne trouvez pas mauvais " que nous demandions tout de suite le parachèvement des chemins absolument nécessaires, avant *même* l'ouverture de celui de Québec, parce qu'il n'est pas prouvé comme deux et deux font quatre, que celui-ci soit *le seul et véritable chemin de la colonisation du lac St. Jean.*

CHARLEVOIX.

Québec, 29 mars 1869.

ST.	Baptêmes.
....	40
....	26
....	35
....	36
....	29
....	46
....	38
....	35
....	34
...	40
....	41
	400

tous les
, dans la
espondance
24 mars

êtes d'une
end réelle-
us semblez

de familles
c St. Jean
ou quatre
vous, qu'il
assez res-
de Ste. A-

nous jamais
telle autre
ns ?

nous amu-

vous nous y
notre con-
demande-
ez pas mau-
uite le para-
nécessaires,
uébec, parce
deux font
able chemin

VOIX.